

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 30 du mois de mars à 18 heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2017, se réunit au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur PLANTIER Christian, Maire.

Présents : Monsieur PLANTIER Christian, Maire

Monsieur BOURDENX Arnaud, Monsieur PONS Guy, Madame ROUSSIGNOL Agnès,
Monsieur BANQUET Max, Madame DEZEMERY Isabelle, Monsieur CASSAGNE Guy, Madame
CASTAING-JAMET Stéphanie, Madame LEROUX Claire (adjoints)

Madame BARANTIN Annie, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Madame AMESTOY Katia, Madame LAMARQUE
Patricia, Madame POMPIDOU Martine, Monsieur BADET Gilbert, Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur
FORTINON Xavier, Madame DELEST Marie-France, Monsieur POMAREZ Frédéric, Madame LARROCA
Sandrine, Madame OLHASQUE Annabel (conseillers municipaux)

Absents excusés :

Monsieur SANNA Denis donne pouvoir à Monsieur CASSAGNE Guy

Monsieur TARTAS Franck donne pouvoir à Monsieur BOURDENX Arnaud

Madame MATTE Muriel donne pouvoir à Madame DEZEMERY Isabelle

Madame OBADIA Alexandra donne pouvoir à Madame CASTAING-JAMET Stéphanie

Monsieur LESTRADE Thomas donne pouvoir à Monsieur PONS Guy

Madame CLAVERIE Evelyne donne pouvoir à Monsieur PLANTIER Christian

Monsieur LOBY Jean-Marc donne pouvoir à Monsieur BANQUET Max

Absent : Monsieur CORBEAUX Daniel

Secrétaire de séance : Madame LEROUX Claire

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 9 mars 2017. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

En vertu de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération du 03 avril 2014, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe qu'il a pris **une décision** portant le **numéro 1421** qui sont inscrites au registre ouvert à cet effet.

Monsieur le Maire indique que le point concernant l'acquisition d'une parcelle avenue de l'Océan à Madame Laborde est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour :

1- Démission d'un conseiller municipal – installation d'un nouveau conseiller

2- Autorisations de programme et leurs affectations - aménagement centre Bourg et aménagement rues Plage Nord

3- Vote des comptes administratifs 2016 pour le budget principal et les budgets annexes : camping, exploitation forestière, Parnasse, ZAC des Hournails, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, lotissement du Raz

4- Approbation des comptes de gestion 2016 pour le budget principal et les budgets annexes : camping, exploitation forestière, Parnasse, ZAC des Hournails, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, lotissement du Raz, lotissement des Oiseaux

5- Affectation des résultats 2016 pour le budget principal et les budgets annexes : camping, exploitation forestière, Parnasse, ZAC des Hournails, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, lotissement du Raz

6- Vote du budget primitif 2017 pour le budget principal et les budgets annexes : camping, exploitation forestière, Parnasse, ZAC des Hournails, lotissement Pyramide, lotissement du Raz, lotissement des Oiseaux

- 7- Vote des taux d'imposition 2017
- 8- Vote des durées d'amortissements des matériels acquis en 2016
- 9- Opérations de clôture du budget annexe campings
- 10- Subventions aux associations 2017
- 11- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – espace numérique
- 12- Création d'emplois saisonniers 2017
- 13 - Rétrocession des espaces publics des lotissements « Charlon » et « l'Airial » - classement dans le domaine public communal
- 14- Parcelle AO 102 « Dunes du Bourg » - retrait délibération du 24 novembre 2016
- 15- Vente de parcelle section AN 252 – lieu dit « Carquebin » - Monsieur et Madame BRUNEL
- 16- Vente de parcelle section AN 252 – lieu dit « Carquebin » - Monsieur et Madame DUPORT
- 17- Vente de parcelle section AN 252 – lieu dit « Carquebin » - Monsieur FRIZON
- 18- Vente de parcelle section AN 252 – lieu dit « Carquebin » - Monsieur et Madame JARRAUD
- 19- Vente de parcelle section AN 252 – lieu dit « Carquebin » - Monsieur et Madame MONTOSA
- 20- Vente de parcelle section AN 252 – lieu dit « Carquebin » - Monsieur et Madame SALVANT BONNET
- 21- Vente de la parcelle cadastrée section AN 77 – allée de Carquebin
- 22- Projet d'aménagement « le Parc d'Hiver » - engagement des études - ouverture de la concertation du public – définition des modalités de la concertation
- 23- Propriété 18 rue de la Chapelle – acquisition – délégation à l'EPFL « Landes Foncier »
- 24- Prolongation de la Délégation de Service Public du Casino de Mimizan

1- DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Rapporteur : Monsieur le Maire

Questions et/ou observations : NÉANT

Monsieur le Maire expose :

« Par lettre reçue en Mairie le 16 mars 2017, Monsieur SAUVAGET Yannick a fait part de sa démission du poste de conseiller municipal.

Après avoir pris acte de sa démission et en avoir informé Monsieur le Préfet des Landes conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a, conformément à l'article L 270 du code électoral, dans l'ordre de la liste « AGIR POUR MIMIZAN », sollicité Madame POMPIDOU Martine, candidate non élue.

Par courrier, Madame POMPIDOU Martine a informé Monsieur le Maire qu'elle acceptait le poste de conseiller municipal devenu vacant.

Il est procédé à l'installation de Madame POMPIDOU Martine. »

2- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET LEURS AFFECTATIONS – AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG ET AMÉNAGEMENT RUES PLAGE NORD

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur le Maire, Madame DELEST Marie-France

Vote : 21 POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

Monsieur BOURDENX expose :

« L'article L2311.3 dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement, dont les modalités de mise en œuvre sont codifiées à l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la nouvelle rédaction de l'article L2312-1 dans le cadre de la réforme de la M14 intervenant au 1^{er} Janvier 2006, permet de revenir à une véritable lecture annuelle du budget et de n'y inscrire que les seules dépenses afférentes à l'exercice. Pour autant, elle préserve l'information du conseil municipal sur la part des dépenses non inscrites au budget et sur les engagements pris et à venir à ce titre.

De plus, cela permet de soumettre au vote un budget primitif plus proche de son exécution et de diminuer très fortement les reports budgétaires d'une année sur l'autre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter les autorisations de programme et leurs affectations. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur FORTINON Xavier :

« Sur le principe des autorisations de programme et crédits de paiement qui permettent de programmer sur plusieurs exercices des réalisations de longue durée, nous sommes tout à fait d'accord.

Sur ces deux autorisations de programme en particulier, dont la première a fait l'objet de débats, ce qui nous dérange le plus c'est de ne pas connaître le contenu. C'est pour cela qu'il est difficile de se prononcer sur des éléments financiers dans la mesure où nous n'avons pas le contenu.

Nous allons donc nous abstenir sur ces autorisations de programme bien que nous soyons favorables à cette mécanique. »

Monsieur le Maire :

« Vous faites référence au centre bourg. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Tout à fait. Mais dans l'état actuel des choses, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer. »

Monsieur le Maire :

« Vous serez informés de l'avancement du projet lors de la prochaine commission d'urbanisme. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Je vous en remercie. »

Madame DELEST Marie-France :

« Pouvons-nous connaître les rues concernées en 2018 par le réaménagement de la Plage Nord ? »

Monsieur le Maire :

« Ce programme va être réalisé sur 2 ans. Les rues Assolant, Lefèvre et Lotti, de la Chapelle, du Vieux Marché, de la Douane et l'avenue de la Côte d'Argent. La rue des Forestiers devrait être refaite avant la saison. »

Le Conseil Municipal accepte par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) la proposition du rapporteur.

3- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : CAMPINGS, EXPLOITATION FORESTIÈRE, PARNASSE, ZAC DES HOURNAILS, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE, LOTISSEMENT DU RAZ

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, Madame CASTAING JAMET Stéphanie

Vote :

CA BUDGET PRINCIPAL : 20 POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

CA BUDGET ANNEXE CAMPINGS : 20 POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

CA BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE : UNANIMITÉ

CA BUDGET ANNEXE PARNASSE : UNANIMITÉ

CA BUDGET ANNEXE ZAC DES HOURNAILS : 20 POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

CA BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PYRAMIDE : UNANIMITÉ

CA BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE NOIRE : UNANIMITÉ

CA BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU RAZ : UNANIMITÉ

« COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET PRINCIPAL

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

Toutes dépenses confondues, le budget 2016 a été exécuté à hauteur de 90.33 %, soit un montant de 17 418 773 € soit en diminution de 161 393 € par rapport à l'exercice 2015. Elles sont composées, de dépenses de fonctionnement pour 13 114 170 € soit 75.29 % des dépenses totales, et de dépenses de la section d'investissement pour 4 304 603 €, soit 24.71 %.

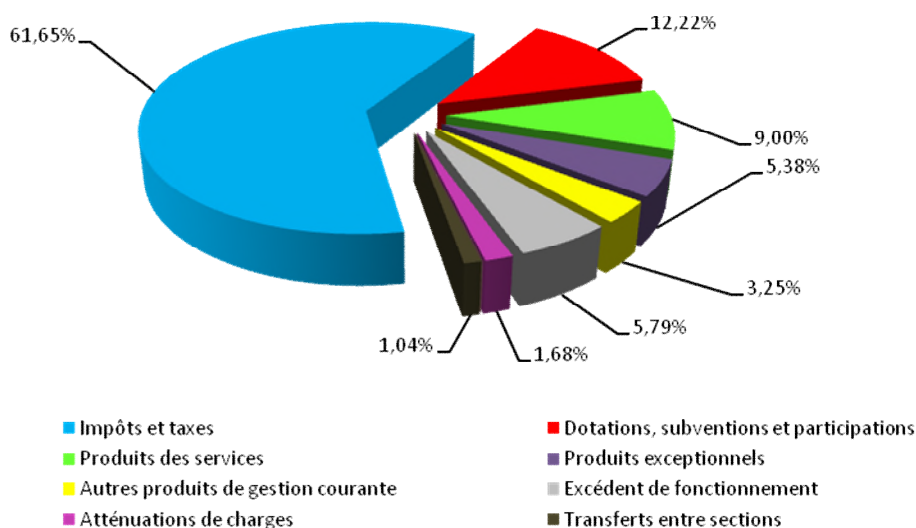
Les recettes totales réalisées en 2016 s'élèvent quant à elles à 18 411 297 €, soit un taux de réalisation de 95.48 %. Elles sont en diminution de 832 166 € et les recettes de fonctionnement avec 14 963 751 € en représentent 81.27 %, les recettes d'investissement étant de 3 447 546 €.

- I - Les recettes de fonctionnement

Elles sont en diminution de 4.68 % par rapport à 2015 et ont été réalisées à 100.08 % des crédits ouverts. Mais, si l'on ne prend en compte que les recettes réelles propres à l'exercice et hors produits exceptionnels, elles diminuent de 3 %.

RECETTES FONCTIONNEMENT 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Impôts et taxes	8 911 393	9 282 699	9 224 567	61,65%	-0,63%
Dotations, subventions et participations	2 365 522	2 175 039	1 828 080	12,22%	-15,95%
Produits des services	1 363 093	1 354 750	1 347 450	9,00%	-0,54%
Produits exceptionnels	518 983	1 085 175	804 732	5,38%	-25,84%
Autres produits de gestion courante	381 904	541 009	486 165	3,25%	-10,14%
Excédent de fonctionnement	970 000	860 000	866 000	5,79%	0,70%
Atténuations de charges	253 728	188 080	251 802	1,68%	33,88%
Produits financiers	128	82	72	0,00%	-12,20%
Transferts entre sections	106 754	210 937	154 883	1,04%	-26,57%
Total	14 871 505	15 697 771	14 963 751	100,00%	-4,68%



1) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes de la ville de Mimizan constitue la première ressource de la collectivité avec 9 224 568 € : il représente ainsi 61.65 % des recettes totales de fonctionnement, en diminution de 0.63 % par rapport à 2015.

Les principales composantes de ce poste sont les contributions directes (4 907 901 €) et l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire (3 295 350 €).

IMPOTS ET TAXES 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Contributions directes	4 718 120	4 932 909	4 907 901	53,20%	-0,51%
Attribution de compensation	2 520 606	2 520 606	2 166 676	23,49%	-14,04%
Dotation de solidarité communautaire	949 935	1 128 674	1 128 674	12,24%	0,00%
Droits de place	75 839	61 291	77 429	0,84%	26,33%
Droits de stationnement	173 004	166 671	176 630	1,91%	5,98%
Taxe sur l'électricité	120 406	83 312	145 938	1,58%	75,17%
Impôt sur les spectacles	725	1 034	1 035	0,01%	0,10%
Prélèvement produits jeux casinos	60 204	34 967	35 103	0,38%	0,39%
Droits de mutation	292 554	353 235	392 794	4,26%	11,20%
Autres taxes diverses			190 341	2,06%	#DIV/0!
Compensation relais TP	0	0	2 047	0,02%	#DIV/0!
Total	8 911 393	9 282 699	9 224 568	100,00 %	-0,63%

Les contributions directes

Le produit de la taxe d'habitation représente 47.37 % de nos contributions, en diminution de 2.44 % par rapport à 2015, ceci dû à une évolution nominale des bases en diminution de 2.4 % Le produit de la

taxe sur le foncier bâti représente 49.73 %, en évolution de 1.88 % par rapport à 2015, ce qui correspond à une évolution nominale des bases nettes de 1.9 %.

La produit de la taxe sur le foncier non bâti, qui ne représente que 2.90 % est sensiblement égal à celui de 2015. Au total, le produit de ces contributions diminue de 25 000 €, rôles supplémentaires inclus.

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Taxes d'habitation	2 248 910	2 379 247	2 321 107	47,37%	-2,44%
Taxe sur le foncier bâti	2 309 311	2 391 712	2 436 559	49,73%	1,88%
Taxe sur le foncier non bâti	139 704	142 288	142 269	2,90%	-0,01%
Total	4 697 925	4 913 247	4 899 935	100,00 %	-0,27%

La fiscalité reversée

Les dotations communautaires reversées représentent 39.32 % de ce chapitre avec la part de l'attribution de compensation qui diminue de 353 930 € du fait que, contrairement à 2015 où le FPIC a été imputé en dépenses de fonctionnement, il a été compensé en 2016 via l'attribution de compensation.

Les autres taxes

L'ensemble des autres taxes, après une baisse en 2013, 2014 et 2015 augmentent : les droits de place et de stationnement de 26 000 €, les taxes sur l'électricité de 62 600 €, les droits de mutation de 39 200 €. Les produits de jeux du casino sont stables. Une taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles est venue abonder ce chapitre de 190 000 €.

Ce chapitre 73 a été réalisé à 100,8 % des prévisions

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations représentent la deuxième ressource de la collectivité avec 1 828 080 €, et sont en diminution par rapport à 2015 (- 15.95 %)

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Dotation forfaitaire	1 647 661	1 356 432	1 053 748	57,64%	-22,31%
Dotation nationale de péréquation	30 612	36 735	945	0,05%	-97,43%
Dotation instituteur	2 808	2 808	2 808	0,15%	0,00%
Dotation générale décentralisation	0	0	0	0,00%	#DIV/0!
Autres	110 660	221 845	230 476	12,61%	3,89%
Régions	0	1 727	0	0,00%	- 100,00%
Gfp de rattachement	2 000		0	0,00%	#DIV/0!
Départements	31 990	24 075	24 924	1,36%	3,53%
Autres organismes	290 942	309 432	327 669	17,92%	5,89%
Compensation perte taxe additionnelle	928	50	569	0,03%	1038,00 %
Compensation C.E.T.	30 731	20 303	17 219	0,94%	-15,19%
Fonds départemental T.P.	11 464	10 756	10 752	0,59%	-0,04%
Compensation exo taxes foncières	56 197	44 949	40 121	2,19%	-10,74%
Compensation exo taxes habitation	120 979	143 945	104 088	5,69%	-27,69%
Dotation de recensement	20 499	0	0	0,00%	#DIV/0!
Dotation titres sécurisé			5 030	0,28%	
Autres attributions et participations	8 051	1 982	9 731	0,53%	390,97%
Total	2 365 522	2 175 039	1 828 080	100,00%	-15,95%

La DGF, qui représente 57.64 % de ce poste, perd 22.31 % soit 302 700 €.

Nous avons été éligibles en 2016, comme en 2015, à la dotation nationale de péréquation pour un montant de 945 € (-35 790 € 2015).

Les compensations fiscales au titre des exonérations de la taxe d'habitation et des taxes foncières octroyées par l'Etat s'élèvent à 144 209 € (- 44 685 €) alors que la compensation de la taxe professionnelle (CET) diminue quant à elle de 9 551 €.

Les subventions du département, d'un montant de 24 924 € ont permis de financer des actions pour la crèche pour 14 759 €, la médiathèque pour 2 864 € et le CLSH pour 6 756 €.

Le contrat enfance, participation de la CAF et de la MSA au fonctionnement des structures enfance et petite enfance, augmente de plus de 6 %.

Enfin, les subventions en provenance de l'Etat sont en augmentation de 8 600 €. La participation aux emplois aidés recrutés au sein des services est de 203 227 € soit plus 13 820 € par rapport à 2015.

Ce chapitre 74 a été réalisé à 98 % des prévisions.

3) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent à peine à peine 9 % de notre budget soit 1 347 450 € et sont en diminution de 0.54 %.

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Concessions et redevances funéraires	10 189	5 442	9 752	0,72%	79,20%
Droits station et loc domaine port fluvial	18 802	12 105	22 441	1,67%	85,39%
Redevance occup domaine public communal	115 305	128 875	128 339	9,52%	-0,42%
Autres droits stationnement et location	0	0	0	0,00%	#DIV/0!
Location droits de chasse et de pêche	5 782	5 524	3 354	0,25%	-39,28%
Travaux	3 855	438	846	0,06%	93,15%
Droits services culturels	12 440	6 936	8 093	0,60%	16,68%
Droits des services à caractère de loisirs	178 221	176 996	175 785	13,05%	-0,68%
Droits des services à caractère social	687 871	665 848	679 365	50,42%	2,03%
Droits des services péri-scolaires	129 623	156 422	159 610	11,85%	2,04%
Autres prestations de services	30 283	25 026	27 217	2,02%	8,75%
Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 344	13 747	4 316	0,32%	-68,60%
Aux budgets annexes, régies, CCAS ...	26 125	3 867	6 392	0,47%	65,30%
Mise à dispos. personnel au GFP Rattachement	7 386	2 520	8 028	0,60%	218,57%
Aux autres organismes	559	2 461	773	0,06%	-68,59%
Par les budgets annexes et régies municipales	47 333	23 301	31 161	2,31%	33,73%
Par les C.C.A.S.	6 127	9 227	4 700	0,35%	-49,06%
Par GFP de rattachement	62 405	92 731	61 550	4,57%	-33,63%
Par les autres redevables	5 183	8 215	4 324	0,32%	-47,36%
Autres produits d'activités annexes	11 260	15 070	11 404	0,85%	-24,33%
Total	1 363 093	1 354 751	1 347 450	100,00%	-0,54%

Les droits perçus à la Halte Nautique augmentent de 10 000 €, suite à la mise en service d'un deuxième ponton, les redevances à caractère social de 13 500 € (augmentation du nombre de repas), les remboursements de frais par les budgets annexes de 8 000 € suite aux travaux effectués par le service environnement sur la ZAC des HOURNAILS.

En revanche, les remboursements de frais par la Communauté de Communes dans le cadre de travaux effectués par nos services ont diminué de 30 000 €.

Ce chapitre 70 a été réalisé à 102.50 % des prévisions.

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce poste, qui ne représente que 3.25 % du budget, est en diminution de 54 844 € essentiellement du fait de la baisse de la récupération dans notre budget principal de 170 000 € du budget annexe de la forêt. Par contre, nous avons récupéré un excédent de 126 800 € suite à la clôture du budget lotissement Route Noire.

Ce chapitre 75 a été réalisé à 110.49 % des prévisions.

5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce poste, qui représente 5.38 % du budget, est essentiellement constitué des produits de cessions pour 748 820 € (vente terrain Av de Leslurgues pour 297 000 €, différents terrains Impasse et Résidence des Trounques pour 174 192 €, Rue du Rond Point pour 78 300 €, Bld de l'Atlantique pour 62 500 €, Rue du Chéou pour 82 180 €, Avenue de Bordeaux pour 21 960 €, divers terrains pour 10 500 €) ainsi que la vente aux enchères de matériels des services techniques pour 14 400 €. Les produits exceptionnels divers pour 13 589 € sont liés à des remboursements de sinistres.

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Recouvrement sur créances admises en non valeur	0		226	0,03%	#DIV/0!
Autres produits exceptionnels de gestion	5 708	12 423	10 403	1,29%	-16,26%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	50	200	31 694	3,94%	15747,00 %
Produits des cessions d'immobilisations	464 670	1 036 511	748 820	93,05 %	-27,76%
Produits exceptionnels divers	48 555	36 041	13 589	1,69%	-62,30%
Total	518 983	1 085 175	804 732	100,00 %	-25,84%

Sur ce chapitre 77, les prévisions n'étaient que de 65 000 € du fait de l'obligation qui nous est faite en M14 d'inscrire la prévision des produits de cession en investissement.

6) Les travaux en régie

Ils représentent une recette d'ordre de 149 320 € et sont constitués par :

- Des aménagements paysagers pour 33 746 €
- Des travaux de sablage sur les stades pour 10 612 €
- Des travaux de réhabilitation de logements de fonction en bureaux à l'école maternelle du bourg et à l'école de Bel air pour 36 896 €
- La confection d'escaliers d'accès aux plages, pour 21 669 €
- La fabrication de miradors pour les plages pour 5 517 €
- La fabrication de meubles pour différents services pour 8 015 €
- La fabrication et l'installation de bancs publics sur différents sites pour 12 671 €
- Des travaux de pose de barrières et mobilier urbains dans le cadre de l'aménagement de la Rue du Casino et du carrefour de la Poste pour 5 377 €.
- Des travaux de mise aux normes électriques dans les bâtiments pour 5 535 €
- Des travaux de réfection totale de chaussées pour 9 281 €.

7) L excédent de fonctionnement

Il s'élève à 866 000 € contre 860 000 € en 2015.

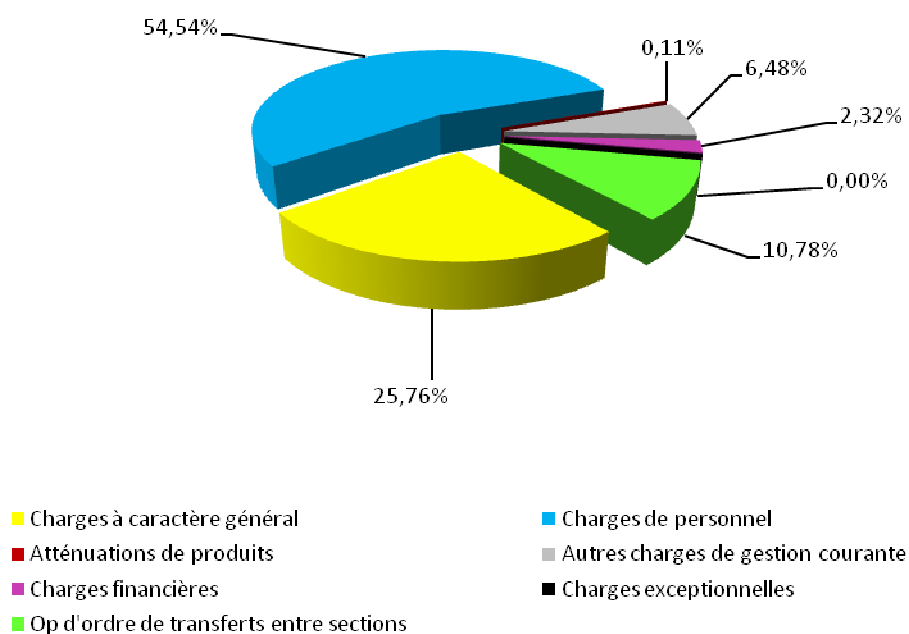
II - Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses en 2016 s'élève à 17 418 773 €, soit un taux de réalisation de 90.33 %, en diminution de 4.21 %. Mais si l'on ne prend en compte que les dépenses de gestion, réalisées à 99.20 %, elles diminuent de 1.44 %. Cela s'explique également par le fait que notre contribution au FPIC, cette année a été intégrée dans l'attribution de compensation, alors qu'en 2015, elle apparaissait en dépenses de fonctionnement.

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Charges à caractère général	3 395 950	3 451 489	3 378 138	25,76%	-2,13%
Charges de personnel	7 231 608	7 046 028	7 152 300	54,54%	1,51%
Atténuations de produits	0	249 352	14 903	0,11%	-94,02%
Autres charges de gestion courante	801 385	813 754	849 909	6,48%	4,44%
Charges financières	374 428	383 459	304 799	2,32%	-20,51%
Charges exceptionnelles	34 032	15 801	215	0,00%	-98,64%
Op d'ordre de transferts entre sections	1 074 810	1 731 181	1 413 907	10,78%	-18,33%
Total	12 912 213	13 691 064	13 114 171	100,00%	-4,21%

Ventilation des dépenses de fonctionnement



1) Les achats et variations de stock (compte 60)

Ils diminuent de 5.90 % entre les deux exercices et représentent 16.50 % de nos dépenses de gestion.

ACHATS ET VARIATION DE STOCK 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Achats d'études, prestations de service	29 137	23 017	25 022	1,33%	8,71%
Eau et assainissement	123 068	175 235	143 658	7,64%	-18,02%
Energie, électricité	428 920	452 508	403 721	21,46%	-10,78%
Combustibles	101 048	95 857	74 724	3,97%	-22,05%
Carburants	131 279	102 073	103 684	5,51%	1,58%
Alimentation	485 385	487 264	507 394	26,97%	4,13%
Autres fournitures non stockées	105 837	122 969	116 478	6,19%	-5,28%
Fournitures d'entretien	31 582	29 251	27 927	1,48%	-4,52%
Fournitures petit équipement	359 885	385 796	356 099	18,93%	-7,70%
Fournitures voirie	36 928	24 298	23 911	1,27%	-1,59%
Vêtements de travail	29 181	31 693	30 097	1,60%	-5,04%
Fournitures administratives	17 899	19 100	17 896	0,95%	-6,31%
Livres, disques	22 115	22 409	22 202	1,18%	-0,92%
Fournitures scolaires	25 466	25 054	25 868	1,37%	3,25%
Autres matières et fournitures	2 136	2 746	2 859	0,15%	4,12%
Total	1 929 866	1 999 270	1 881 541	100,00 %	-5,89%

Cette diminution est due notamment à la baisse des postes Eau et Assainissement, combustibles, électricité et petit équipement. Il convient ici de souligner la rigueur des services pour suivre leur budget.

Ce poste a été réalisé à 94.89 % des prévisions 2016.

2) Les services extérieurs (compte 61)

C'est un poste qui augmente de 3.31 % par rapport à 2015 pour atteindre 972 158 €, du fait principalement de l'augmentation des lignes : entretien du matériel roulant de 20 000 € (grosses réparations sur mini pelle) maintenance de 22 600 € due à de nouveaux contrats de maintenance, entretien des bâtiments de 13 000 € (travaux peinture dans la Mairie non pris en Investissement).

Ce poste a été réalisé à 107.42 % de la prévision 2016

SERVICES EXTERIEURS 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Contrats de prestation de service	190 718	189 495	207 157	21,31%	9,32%
Locations	154 103	133 681	127 340	13,10%	-4,74%
Entretien et réparation bâtiments, terrains	52 137	42 120	55 993	5,76%	32,94%
Entretien voies, réseaux, bois et forêts	64 426	60 894	56 739	5,84%	-6,82%
Entretien matériel roulant	29 395	22 289	43 458	4,47%	94,98%
Autres biens mobiliers	62 996	55 125	34 452	3,54%	-37,50%
Maintenance	215 696	215 923	238 589	24,54%	10,50%
Primes d'assurances	70 621	172 568	165 942	17,07%	-3,84%
Etudes et recherches	7 600	11 482	4 500	0,46%	-60,81%
Documentation générale et technique	15 959	16 456	13 470	1,39%	-18,15%
Versements à organismes formation	49 659	20 906	24 410	2,51%	16,76%
Frais de colloques et séminaires	130	107	108	0,01%	0,93%
Autres frais divers	110	0	0	0,00%	#DIV/0!
Total	913 550	941 046	972 158	100,00%	3,31%

3) Les autres services extérieurs (compte 62)

C'est un poste en augmentation de 2.27 %, soit 9 700 €, du fait principalement de l'augmentation du poste frais actes et contentieux de 35 800 € (divers contentieux en cours), du poste « annonces et insertions » de 9 300 € (insertion DSP dans journaux spécialisés) mais de la baisse du poste « fêtes et cérémonies » de 22 300 €.

Ce poste a été réalisé à 102.15 % de la prévision.

AUTRES SERVICES EXTERIEURS 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Indemnités au comptable et régisseurs	1 849	1 898	0	0,00%	- 100,00%
Honoraires	32 620	24 843	26 370	6,05%	6,15%
Frais d'actes et de contentieux	29 275	11 454	47 250	10,83%	312,52%
Divers	603	0	0	0,00%	#DIV/0!
Annonces et insertions	23 693	12 535	21 831	5,01%	74,16%
Fêtes et cérémonies	155 142	134 223	111 894	25,65%	-16,64%
Catalogues et imprimés	15 162	17 498	15 797	3,62%	-9,72%
Publications	6 534	25 677	22 879	5,25%	-10,90%
Divers	1 828	3 948	0	0,00%	- 100,00%
Transports de biens	16 660	189	4 594	1,05%	2330,69 %
Transports collectifs	35 076	34 968	30 631	7,02%	-12,40%
Voyages et déplacements	4 154	6 805	5 493	1,26%	-19,28%
Frais de déménagement	12 220	0	0	0,00%	#DIV/0!
Missions	2 634	2 061	1 885	0,43%	-8,54%
Réceptions	4 503	3 443	5 483	1,26%	59,25%
Frais d'affranchissement	34 169	37 076	33 555	7,69%	-9,50%
Frais de télécommunications	73 607	72 664	80 135	18,37%	10,28%
Services bancaires et assimilés	1 380	3 289	1 786	0,41%	-45,70%
Concours divers	28 544	28 893	12 554	2,88%	-56,55%
Frais de nettoyage des locaux	5 328	4 982	4 770	1,09%	-4,26%
Autres services extérieurs		18	103	0,02%	472,22%
Remboursement de frais aux BA		0	9 152	2,10%	#DIV/0!
Total	484 981	426 464	436 162	100,00 %	2,27%

Le chapitre 011 a été réalisé à hauteur de 99.31 % représentant ainsi 25.76 % de ce budget

4) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 54.54 % des dépenses totales de fonctionnement mais 62.76 % de nos dépenses de gestion, et sont en augmentation de 1.51 %, soit 106 300 €. Ceci s'explique par l'augmentation des traitements de 0.6 % à compter du 1^{er} Juillet soit 35 000 €, l'intégration dans le budget principal des agents de la Régie Autonome des Campings à compter de la date de signature de la DSP (1^{er} Novembre) soit 37 600 €, du remboursement de charges CNRACL d'un agent détaché à sa collectivité d'origine pour 34 000 €, ainsi que les avancements d'échelons et de grades. L'embauche d'emplois aidés et l'effort consenti par les services nous ont permis de réduire le coût des emplois saisonniers. L'aide pour ces emplois aidés a été de 203 227 € comme nous l'avons déjà souligné.

Ce chapitre a été réalisé à 99.30 % de la prévision.

CHARGES DE PERSONNEL 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Personnel affecté par le GFP de rattachement	76 473	25 629	0	0,00%	- 100,00%
Autre personnel extérieur	45 132	44 042	0	0,00%	- 100,00%
Cotisations versées au FNAL Part. employeur formation professionnelle	20 004	20 094	20 888 1 515	0,29%	3,95%
Cotisation centre de gestion	86 933	82 432	81 379	1,14%	-1,28%
Rémunération principale	3 327 722	3 389 032	3 345 632	46,78 %	-1,28%
NBI, supplément familial	71 950	70 727	69 954	0,98%	-1,09%
Autres indemnités	546 124	546 936	516 873	7,23%	-5,50%
Rémunérations non titulaires	693 730	437 135	582 073	8,14%	33,16%
Emplois d'avenir	65 073	123 125	137 083	1,92%	11,34%
Autres emplois d'insertion	22 841	168 914	185 998	2,60%	10,11%
Rémunérations des apprentis	17 591	18 827	40 906	0,57%	117,27%
Cotisations URSSAF	764 480	712 606	737 416	10,31 %	3,48%
Cotisation caisse de retraite	1 116 605	1 131 064	1 152 033	16,11 %	1,85%
Cotisation ASSEDIC	46 522	46 565	58 497	0,82%	25,62%
Cotisation assurance personnel	251 167	154 241	159 391	2,23%	3,34%
Versement au FNC du supplt familial	13 445	9 352	5 932	0,08%	-36,57%
Allocations chômage versées directement	14 237	12 329	203	0,00%	-98,35%
Versement aux autres œuvres sociales	38 166	38 896	40 115	0,56%	3,13%
Versement aux autres organismes sociaux			0	0,00%	#DIV/0!
Médecine du travail, pharmacie	13 413	14 082	16 411	0,23%	16,54%
Total	7 231 608	7 046 028	7 152 299	100,00 %	1,51%

5) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Une seule dépense inscrite sur ce poste : notre contribution au F.P.I.C. de 14 903 € représentant 50 % de l'écart entre la prévision budgétaire et la notification de la contribution au FPIC, les 50 % restants étant pris en charge par la Communauté de Communes.

La contribution au FPIC a été déduite de l'attribution de compensation pour un montant de : 368 833 €.

6) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Redevances pr concessions,brevets,licences	5 658	2 548	3 961	0,47%	55,46%
Déficit des budgets annexes administratifs	219 365	199 546	221 228	26,03 %	10,87%
Indemnités, frais de mission des élus,formation	154 524	149 332	149 786	17,62 %	0,30%
Cotisation retraite	2 265	14 765	20 043	2,36%	35,75%
Créances admises en non valeur	2 171	4 007	0	0,00%	- 100,00%
Créances éteintes	25	4 790	3 500	0,41%	-26,93%
Contributions aux organismes de regroupmnt	106 433	111 928	76 642	9,02%	-31,53%
Autres contributions	6 665	6 302	52 181	6,14%	728,01%
Autres contributions obligatoires			9 993	1,18%	
Subvention au CCAS	140 000	154 000	150 000	17,65 %	-2,60%
Subvention au GFP de rattachement			16 383	1,93%	
Subvention fonctionnement associations	164 025	166 520	146 019	17,18 %	-12,31%
Charges diverses de gestion courante	254	16	173	0,02%	981,25%
Total	801 385	813 754	849 909	100,00 %	4,44%

C'est un poste en augmentation de 4.44 %. En cause : une aide de 16 363 € pour la Banque alimentaire, le déficit du budget Parnasse en hausse de 20 000 €. Par contre, Il faut souligner la baisse du montant des subventions aux associations de 20 000 €.

7) Les charges financières

Elles sont en diminution de 20.50 %(- 78 660 €), du fait de l'extinction de la dette et ne représentent que 2.32 % de notre budget.

- III - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2016 4 304 603 €, soit un montant supérieur à 2015 (+ 10.66 %). Le montant des dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) est de 2 593 427 € (+3.76 % par rapport à 2015), et avec les dépenses qui restent engagées pour 629 811 €, le taux de réalisation est de 94.58 %.

STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Emprunts et dettes assimilés	912 829	973 462	947 809	22,02%	-2,64%
Immobilisations incorporelles	228 019	343 714	350 187	8,14%	1,88%
Immobilisations corporelles	2 180 527	1 759 084	1 527 554	35,49%	-13,16%
Immobilisations en cours	0	3 300	310 899		
Subventions d'équipement versées	338 888	393 527	404 787	9,40%	2,86%
Subventions d'équipement reçues				0,00%	#DIV/0!
Op d'ordre de transferts entre sections	106 754	210 937	154 883		
Résultat d'investissement reporté	599 218	201 055	343 409		
Opérations patrimoniales	53 542	4 022	265 075		
Autres immobilisations financières	0			0,00%	#DIV/0!
Total	4 419 777	3 889 101	4 304 603	100,00%	-12,01%

Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilés correspondent au remboursement de la dette en capital pour un montant de 925 309 € et au remboursement à l'EPFL de l'acquisition de la maison Caliot (22 500€).

2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204 ,21 et 23)

En matière d'immobilisations incorporelles (**chapitre 20**), les 350 187 € réalisés ont été consacrés principalement au PLU pour 13 157 €, aux diverses études pour 326 287 € et à l'acquisition de logiciels et de licences pour 3 314 €.

Des subventions d'équipement ont été versées au SYDEC pour la troisième tranche de remise aux normes de l'éclairage public pour 404 787 €.

Les immobilisations corporelles, **chapitre 21**, constituent l'essentiel de ce budget avec un montant de 1 527 554 €, avec principalement aux articles :

- 2111 « Terrains nus » pour l'acquisition du terrain Anglade pour 14 123 €
- 2128 « Autres agencements et aménagements » : pour l'aménagement des allées du cimetière (25 914 €) et des travaux de forages sur différents sites (15 854 €).
- 2111 « Hôtel de Ville » : 25 493 € pour des travaux d'aménagement du hall de la Mairie.
- 21312 « Bâtiments scolaires » pour le solde des travaux à l'Ecole maternelle du Bourg (53 263 €) et des travaux de rénovation à l'Ecole de la Plage (266 777 €), (dont la réalisation d'un self service pour 25 919 €).
- 2135 « Installations générales, agencements » : 67 474 € dont 42 479 € pour des travaux de rénovation du fronton municipal, des travaux pour la transformation de logements en bureaux pour 24 995 € à Bel Air.
- 2151 « Réseaux de voirie » : 750 928 € dont 369 481 € pour l'aménagement de la Rue du Casino et du carrefour Rues Poste/Casino, 108 648 € pour l'Avenue de l'Océan, 103 449 € pour les trottoirs Rue de l'Abbaye, l'aménagement des berges du courant pour 25 501€, des aménagements de zones de stationnement pour 93 908 €, la réfection de la Rue du Trémil pour 29 729€, et divers travaux pour 20 212 €
- 21531 « Réseaux adduction Eau » 11 658 €
- 21568 « Autre mat .outill.incendie » 7 785 € pour des poteaux incendie
- 21578 « autres mat. Et outill. De voirie » 8 920 € pour l'acquisition de panneaux et de barrières

- 2158 « Autres mat.outillages et techniques » 26 084 € pour des travaux de sécurité au Parnasse.
- 2182 « matériel de transport » 45 360 € pour l'acquisition d'un camion (21 600€) d'un bus pour le sce Enfance Sports (14 760 €) et d'un véhicule pour les plombiers (9 000€)
- 2183 « Matériel de bureau et informatique » pour 20 672 €
- 2184 « Mobilier » une somme de 26 451 € répartie entre les divers services
- 2188 « Autres matériels » pour un montant de 139 953 € (dont 73 500 € pour le service environnement, 13 382 € pour les ateliers, 5 955 € pour la cuisine centrale, 2 461 pour la police municipale, 9 870€ pour la crèche, 5 000 € pour l'acquisition d'un stand Forexpo.

Concernant les immobilisations en cours (**chapitre 23**), il s'agit des travaux réalisés sur plusieurs années soit le Club House du Golf pour 239 732 € et la transformation des sanitaires Place de la Garluche pour 71 527 €.

Pour être tout à fait complet sur ces dépenses d'investissement, la Ville de Mimizan a investi 89 700 € dans le secteur de l'enseignement, 42 200 € dans celui de la culture, 288 900 € dans celui du sport, et 819 650 € dans celui de l'aménagement urbain.

IV - Les recettes d'investissement

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de trois types de ressources : les dotations fonds divers et réserves, les subventions et les emprunts.

RECETTES INVESTISSEMENT 2016

Libellé	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Part	2016/2015
Dotations, fonds divers et réserves	1 623 500	1 561 091	1 613 937	46,81 %	3,39%
Subventions d'investissement reçues	86 870	249 399	154 627	4,49%	-38,00%
Emprunts et dettes assimilées	1 380 000	0	0	0,00%	#DIV/0!
Opérations patrimoniales	53 542	4 022	265 075	7,69%	6490,63 %
Transferts entre sections	1 074 510	1 731 181	1 413 907	41,01 %	-18,33%
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0,00%	#DIV/0!
Immobilisations corporelles	0	0	0	0,00%	#DIV/0!
Total investissement	4 218 422	3 545 693	3 447 546	100,00 %	-2,77%

Les dotations et fonds divers s'élèvent à 1 613 937 € et représentent 46.81 % de nos ressources d'investissement globales. Ils sont constitués du F.C.T.V.A. pour 328 742 €, de la Taxe d'aménagement pour 144 488 €, et de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 140 707 € .

Les subventions reçues ont été réalisées à hauteur de 154 627 €. Nous avons bénéficié d'une subvention de la CAF de 9 600 € pour l'acquisition d'un mini bus, de l'Etat, au titre de la DETR, de 34 311 € pour les travaux dans les Ecoles, et de 41 250 pour la construction du Club House du Golf, de la DRAC pour les travaux du Clocher Porche de 1 164.50 €. Le Conseil Départemental a financé les travaux du clocher porche à hauteur de 1 629 €, et les travaux dans les écoles pour 10 270 €.

Les emprunts, Nous n'avons pas mobilisé d'emprunt en 2016.

Au total de l'ensemble des opérations réalisées, déficit 2015 reporté compris, la section d'investissement présente un déficit, qui avec les restes à réaliser s'élève à 1 315 373.88 €.

La section de fonctionnement dégageant un excédent total de 1 849 580.52 €, qui va couvrir en priorité et obligatoirement le besoin de financement d'investissement, l'année 2016 présente un reste à affecter de 534 206.64 € qu'il vous est proposé d'affecter ainsi :

en report au budget fonctionnement 2017 pour la totalité. »

Le Conseil Municipal par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) accepte la proposition du rapporteur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016, BUDGET ANNEXE CAMPINGS

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Avec un montant de 1 426 650.02 €, en diminution par rapport à 2015 (- 257 550 €), elles ont été réalisées à 73.12 %.

Les charges générales (chapitre 011) :

D'un montant de 482 955 €, elles ont été réalisées à 75.82 % des prévisions, et en diminution de 28 % par rapport à 2015, du fait de la baisse des postes « fournitures non stockables » eau, électricité, gaz de 53 798 € (manque factures définitives en 2016 reçues trop tard pour être rattachées) , fournitures entretien et petit matériel de 33 968 €, locations mobilières de 15 307 € (pas de location de bungalows toilés au Lac en 2016) entretien bâtiments de 23 618 € (pas de travaux en 2016) , remboursement à la collectivité de rattachement (moins de travaux effectués par les services de la Mairie)

Les charges de personnel (chapitre 012) :

Réalisées à 88.05 %, elles sont en diminution de 35 192 € : passage en DSP le 01.11.2016, personnel transféré sur le budget principal.

Les charges financières s'élèvent à 79 611.43 € et **l'impôt sur les bénéficiaires** à 37 527 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Elles s'élèvent à 1 812 094 €, et en diminution de 6.18 % par rapport à 2015 et, en ce qui concerne les recettes réelles d'exploitation, soit 1 763 472 €, elles ont été réalisées à 103.82 % des prévisions.

Les produits de services (chapitre 70)

Ce poste pour un montant de 1 718 745 €, diminue de 65 838 € et est réalisé à 101.43 % des prévisions.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

D'un montant de 461 936 €, elles sont en diminution de 254 484 € par rapport à 2015 et réalisées à hauteur de 68.75 %. Elles sont constituées essentiellement par :

- Le remboursement du capital des emprunts et des cautions pour 234 347 €
- Des travaux de peinture chalets et mobilhomes pour 13 542 €
- L'acquisition de matériel informatique pour 1 050 €
- L'acquisition de divers matériels pour 7 810 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses sont financées par des recettes concernant des opérations d'ordre (amortissements) pour 346 469 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 205 645 €.

En conclusion, l'exercice 2016 se termine avec un excédent d'investissement de 94 571.71 €, et un excédent de fonctionnement de 385 444.64 €.

Il vous donc proposé de reporter ces excédents en investissement et en fonctionnement sur l'exercice 2017, afin de pouvoir effectuer les opérations de clôture de ce budget et pouvoir transférer le solde définitif, s'il y a lieu, vers le budget principal. »

Le Conseil Municipal par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) accepte la proposition du rapporteur.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« LES DEPENSES FONCTIONNEMENT :

Elles s'élèvent à **209 384.76 €**.

Elles sont composées essentiellement des **charges générales (chapitre 011)** pour **57 207.57€** et réalisées à 63.91 % des prévisions.

Elles intègrent outre les charges courantes d'achat de vêtements de travail, petit matériel, entretien de matériels roulants, diverses cotisations (9 653.68 €), des frais d'assurance pour 3 947.16 €, des frais de garderie ONF pour 3 745.75 €, des travaux de nettoyage de certaines parcelles, des travaux sur les pistes pour 39 195.98 €.

Le chapitre 65 : « autres charges de gestion » est constitué par le reversement de l'excédent De 130 000 € au budget général de la Ville.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Elles s'élèvent à **230 408.45 €** (hors excédent reporté).

Elles sont constituées par :

- Des ventes de bois pour un montant de : 229 415.12 €
- La vente de matériels anciens pour 993.33 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Elles sont constituées par :

- L'acquisition de divers matériels (débroussailleuses ..) pour 5 815.61 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Elles sont composées essentiellement par des opérations d'ordre (amortissements) pour 20 859 €, et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 14 515.12 €

L'exercice se termine sur un excédent de fonctionnement de **76 076.02 €** et un excédent d'investissement de **15 102.70 €**.

Il vous est donc proposé de reporter un excédent de fonctionnement de **76 076.02 €** et un excédent d'investissement **15 102.70 €** sur l'exercice 2017. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016, BUDGET ANNEXE PARNASSE

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« Les dépenses et recettes s'élèvent à : 421 298.90 €

Elles se décomposent ainsi :

THEATRE : 289 195.80 € avec une subvention d'équilibre du budget principal de : **205 961.28 €**

CINEMA : 132 103.10 € avec une subvention d'équilibre du budget principal de : **15 267.13 €**.

Cette subvention d'équilibre est en augmentation de 21 682.45 € par rapport à l'exercice 2015.

Ceci s'explique d'une part, par la baisse des entrées, essentiellement du cinéma de 11 850 €, mais aussi par la baisse des subventions du Département de 2 250 €, et du Conseil Régional de 5 000€. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016, BUDGET ANNEXE ZAC DES HOURNAILS

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« **Les dépenses réelles** s'élèvent à **1 054 098.61 €**

Elles sont constituées principalement par :

• Des frais de géomètre pour	9 265.00 €
• Des honoraires pour la maîtrise d'œuvre, mission SPS pour	118 263.16 €
• Des travaux E.U, AEP, défense civile pour	106 969.31 €
• De voirie et terrassement pour :	274 600.47€
• Un fonds de concours au SYDEC pour	37 199.82 €
• Des travaux de plantations, forages pour	33 668.18 €
• Des colonnes semi enterrées pour	9 804.00 €
• Des frais financiers (intérêts emprunt) pour	18 219.15 €

Concernant la réalisation du **SKATE PARK** : ont été mandatées des dépenses de maîtrise d'œuvre, étude géotechnique et avance forfaitaire pour un montant de 421 945.08 €

Concernant la construction du **kiosque** ont été mandatées des dépenses pour **10 622.24€**

Les recettes réelles s'élèvent à **2 147 374.50 €**. Elles représentent la vente des lots :

• 5 à GARONA ATLANTIQUE pour	289 500 €
• 23 à FONCIERE PHD SCI pour	229 800 €
• 3 GARONA ATLANTIQUE pour	147 600 €

Et la constatation des créances pour les lots suivants qui sont payables en plusieurs échéances.

• 10 à MIRCO SCI pour	525 250 €
• 12 à MIRCO SCI pour	173 250 €
• 9 à SCI QUALITY HOUSE pour	288 750 €
• 24 à LE CLOS DES HOURNAILS pour	316 500 €

Avec une dépense au 2764 (Investissement dépenses)pour le même montant.
Soit un montant total de 1 970 650 €.

De plus, nous avons perçu un acompte de la subvention DETR pour le SKATE PARK de 64 533.50 €. Et une participation de la Sté GARONA au coût d'équipement de la zone pour la modification de maisons individuelles en accession à la propriété de 58 089 € et pour la création de 381 m2 de plancher supplémentaire pour les lots à bâtir de 54 102 € soit un montant total de 112 191 €.

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks.

En Investissement, apparaissent en opérations réelles le remboursement du capital pour 29 886.26 € et la constatation de la créance pour les lots payables en plusieurs échéances pour 1 553 676.58 € au 2764.

La section de fonctionnement dégageant un excédent de 776 216.12 € et un déficit d'investissement de 668 027.37 € qui seront reportés au R002 en fonctionnement et au D001 en investissement au budget primitif 2017. »

Le Conseil Municipal par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) accepte la proposition du rapporteur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016, BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PYRAMIDE

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« Une seule écriture en dépenses pour 2016 : l'intégration des terrains pour 7 576. 64 €

Et une seule recette : la vente du lot 40 pour 33 520 €

L'exercice se termine avec un excédent cumulé de : 59 492 62 € qui sera reporté sur l'exercice 2017. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016, BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE NOIRE

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« Ce budget a été clôturé en 2016, par délibération en date du 30 Juin . Il s'en est suivi un reversement de l'excédent définitif au budget principal de la somme de : 126 855.89 €, après avoir pris en charge le transfert des terrains pour 3 205.02 €. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016, BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU RAZ

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« **Les dépenses réelles** s'élèvent à **35 541.15 €**

Elles sont constituées principalement par :

- L'intégration des terrains pour 580.08 €
- Des honoraires de géomètre pour 8 000.00 €
- Des travaux E.U, AEP pour 18 166.08 €
- De voirie pour : 8 794.80 €

Les recettes réelles s'élèvent à **114 950 €**. Elles représentent la vente des lots : 1, 4 6 et 7

L'exercice 2016 se termine avec un excédent de fonctionnement de 79 409.04 € qui sera reporté sur le budget primitif 2017. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur FORTINON Xavier :

« Afin d'être en cohérence avec nos votes lors de l'examen des budgets, nous allons nous abstenir sur un certain nombre de comptes administratifs, je reviendrai sur lesquels, et en approuver d'autres.

Nous avons un certain nombre de réflexions sur ce que vient d'expliquer Monsieur Bourdenx. Il insiste à juste titre sur la baisse des dotations de l'Etat que nous subissons depuis maintenant un certain nombre d'années. Il n'est pas envisagé par les différents protagonistes au niveau des élections présidentielles que ces dotations augmentent.

Néanmoins, je ne comprends pas très bien la projection qui est faite jusqu'en 2020 dans la mesure où une réforme de la dotation globale de fonctionnement doit intervenir en 2018, et qui a été repoussée à deux reprises. La courbe de baisse de la dotation a été inversée cette année. Il est donc difficile de se projeter aussi loin et dire que sur la mandature, la baisse aura été de tel montant. J'ai quelques réserves par rapport à l'extrapolation faite d'autant que nous n'avons pas la notification pour 2017.

Concernant les produits de cession, nous constatons qu'ils constituent une recette importante d'environ 860 000€ qui permet de financer une bonne partie de la section d'investissement.

Il s'agit d'un choix important. Ces 860 000€ comprennent les cessions en dehors de la ZAC des Hournails et en dehors des différents lotissements qui constituent les budgets annexes.

Il s'agit exclusivement de terrains épars sur Mimizan. Nous pensons que nous aurons du mal à tenir ce rythme.

Sur les autres dépenses et les autres recettes, nous pouvons voir une adéquation entre les prévisions et la réalisation. Autant nous voyons que sur ce poste là, nous avons beaucoup plus de mal à tenir les objectifs.

Concernant le chapitre 011, je constate que comme dans toutes les collectivités, des efforts importants sont effectués, nous les partageons et nous voyons qu'il s'agit de la première solution pour continuer à pouvoir mener des politiques publiques et pouvoir investir.

Concernant les honoraires et les frais d'actes, je note qu'il s'agit bien de la première année où nous avons une baisse très sensible de ces frais. Nous étions à 200 000€ ; aujourd'hui nous sommes à 35 000€. Une prise de conscience collective a eu lieu, bien que je souhaite que vous explicitiez un peu plus ce qui est indiqué dans l'article 2 031 qui concerne les frais d'étude et pour lequel il apparaît 326 000€. Nous avons le détail pour le PLU mais nous n'avons pas le détail de la consommation des crédits sur cet article.

Concernant le budget annexe des campings, vous comprendrez bien que nous allons nous abstenir dans la mesure où nous ne sommes pas du tout favorables avec le dessaisissement par la commune, nous ne partageons pas le même sentiment.

Nous nous abstiendrons également sur le budget annexe de la ZAC des Hournails. L'excédent de fonctionnement de 776 000€ va-t-il couvrir le déficit de 668 000€ ? Je voudrais comprendre cela car nous ne parlons pas d'affectation de résultat.

Le déficit de 2016 s'élève à 1 266 000€, l'excédent reporté de 598 000€ cela fait un déficit de 668 000€, le mode opératoire peut être différent des autres budgets annexes car les budgets des ZAC sont spéciaux.

Nous voterons favorablement les budgets annexes des lotissements car ils concernent en majorité des accessions à la propriété en résidence principale.

Concernant le budget annexe du Parnasse, vous avez évoqué les raisons qui expliquaient l'augmentation du déficit. Pour la baisse de subvention du Conseil Départemental, les services du Département ont rencontré les élus à ce sujet. Nous sommes une scène départementale, nous pouvons prétendre à un maximum de 15 000€ pour cela un certain nombre de critères sont à respecter dans la programmation.

Concernant la programmation proposée aujourd'hui, nous constatons que nous avons beaucoup moins d'artistes en résidence et moins d'actions envers les écoles, moins de créations et davantage de têtes d'affiche.

Dans les critères de la scène départementale, ceci amène à une réduction de 2 000€.

La problématique du cinéma est plus inquiétante. En tant qu'observateurs extérieurs, nous pouvons constater que nous avons une baisse des entrées alors qu'en France, nous n'avons jamais eu autant d'entrées au cinéma.

Nous constatons que nous avons de moins en moins de jours de programmation cinématographique au Parnasse, nous pensons qu'il faudrait se pencher sur cette problématique. Nous sommes donc obligés de financer un déficit de 15 000€. Nous pensons qu'un travail sur le fonctionnement de cet outil est indispensable.

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Concernant les prévisions de la baisse de la DGF, nous espérons qu'elles ne soient pas bonnes. Il est difficile de rester optimiste.

Le montant des cessions foncières s'élève à 568 000€, nous nous sommes engagés jusqu'en 2020, les budgets prévisionnels s'appuient sur les recettes que nous estimons fiables.

Nous avons estimé avoir beaucoup de retard en investissement et les réserves foncières pouvaient permettre d'assurer ce levier. Après 12 ans, nous avons réalisé les investissements nécessaires.

En 2016, la ligne « frais d'actes et contentieux » s'élevait à 47 000€, elle s'élevait à 11 000€ en 2015. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« 2015 était l'année où les frais d'honoraires et de contentieux ont basculé de la section de fonctionnement en investissement.

En 2016, retrouvons-nous ces honoraires à l'article 2031 car pendant très longtemps, ils étaient au chapitre 62 ?

Nous vous avons indiqué qu'ils étaient très élevés. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Ces frais comprennent l'AMO du camping. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Pourquoi n'avons-nous pas inscrit ces frais dans le budget annexe du camping ? »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Concernant le cinéma, nous ne pouvons que constater la baisse de recettes. Nous allons nous améliorer au niveau de la communication du Parnasse. Nous avons toujours une bonne qualité cinématographique. Aujourd'hui, nous souhaitons mettre en place une nouvelle technique de communication. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Nos observations ne sont peut être pas totalement fondées. Aujourd'hui, il nous semblerait qu'il y ait beaucoup moins de jours et de séances de programmation et parfois à des horaires qui ne sont pas plus adaptés et qui peuvent contribuer à cette baisse.

La programmation est la même dans toutes les salles cinéma de France.

Il faudrait donc réfléchir collectivement aux raisons. »

Madame CASTAING JAMET Stéphanie :

« Nous avons uniquement supprimé les séances du lundi afin que les agents puissent avoir leur deux jours de repos. Je ne crois pas que nous ayons diminué énormément les horaires mais nous nous posons les mêmes questions concernant la fréquentation. Nous allons en discuter en commission culture. »

4- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : CAMPINGS, EXPLOITATION FORESTIÈRE, PARNASSE, ZAC DES HOURNAIS, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE, LOTISSEMENT DU RAZ, LOTISSEMENT DES OISEAUX

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

«Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes campings, exploitation forestière, Parnasse, ZAC des Hournails, lotissement Pyramide, lotissement Route Noire, lotissement du Raz émis par le comptable public, sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces comptes de gestion 2016. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

5- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : CAMPINGS, EXPLOITATION FORESTIÈRE, PARNASSE, ZAC DES HOURNAILS, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT ROUTE NOIRE, LOTISSEMENT DU RAZ

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote :

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET PRINCIPAL : 21 POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE CAMPINGS : 21 POUR et 7 ABSTENTIONS

(M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE : UNANIMITÉ

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE PARNASSE : UNANIMITÉ

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE ZAC DES HOURNAILS : 21 POUR et

7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PYRAMIDE : UNANIMITÉ

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE NOIRE : UNANIMITÉ

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU RAZ : UNANIMITÉ

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2016 est de 1 849 580.02 €. La section d'investissement présente un déficit cumulé de 1 315 373.88 €. Il vous est donc proposé d'affecter à l'article 1068 de la section d'investissement 2017 un montant qui vient couvrir ce déficit et le solde soit 534 206.64 € en excédent de fonctionnement (002 R). »

Le Conseil Municipal par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) accepte la proposition du rapporteur.

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE CAMPINGS

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2016 est de 385 444.64 €. La section d'investissement présente elle aussi un excédent de 94 571.11 €. Il vous est donc proposé de reporter respectivement en section d'investissement (001 R) et en section de fonctionnement (002 R) ces deux résultats sur l'exercice 2017. »

Le Conseil Municipal par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) accepte la proposition du rapporteur.

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2016 est de 76 076.02 €. La section d'investissement présente un excédent de 15 102.70 €. Il vous est donc proposé d'affecter ces deux sommes respectivement en section de fonctionnement (002 R) et en section d'Investissement (R 001) »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE ZAC DES HOURNAILS

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2016 est de 776 216.12 €. Il vous est donc proposé de reporter cet excédent de fonctionnement (002 R) sur l'exercice 2017, ainsi que le déficit d'investissement (001 D) qui est de 668 027.37 €. »

Le Conseil Municipal par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) accepte la proposition du rapporteur.

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PYRAMIDE

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« L'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2016 est de 59 492.62 €. Il vous est donc proposé de reporter cet excédent de fonctionnement sur l'exercice 2017. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE NOIRE

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« Ce budget a été clôturé en cours d'année 2016 et l'excédent a été transféré sur le budget principal. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

AFFECTATION RÉSULTAT 2016 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU RAZ

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« L'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2016 est de 79 408.85 €. Il vous est donc proposé de le reporter en section de fonctionnement (002 R) sur l'exercice 2017. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

Monsieur FORTINON Xavier :

« J'ai simplement une remarque sur l'excédent du budget principal de 2015 qui a été intégré dans le budget de 2016, et celui de 2016 qui va être reporté en 2017. L'excédent dégagé en 2015 s'élevait à 866 000€ alors qu'en 2016 nous allons dégager 560 000€. Il manquera 300 000€ que nous devons trouver en 2017.

Concernant la ZAC des Hournails, nous constatons un excédent de fonctionnement et un déficit en investissement. A la différence du budget principal, l'excédent n'est pas affecté pour couvrir l'investissement ?

Nous ne faisons que constater mais nous ne parlons pas d'affectation de résultat à proprement dit. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Je ne sais pas mais nous vous répondrons. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Je vous pose cette question par ignorance. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Les 300 000€ d'écart concernent la DGF. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Nous n'avons pas perdu 300 000€ sur l'année 2016. »

Monsieur le Maire :

« La DGF a diminué en 2016 de 302 000€. »

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES : CAMPINGS, EXPLOITATION FORESTIÈRE, PARNASSE, ZAC DES HOURNAILS, LOTISSEMENT PYRAMIDE, LOTISSEMENT DU RAZ, LOTISSEMENT DES OISEAUX

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote :

BP 2017 BUDGET PRINCIPAL : 21 POUR et 7 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

BP 2017 BUDGET ANNEXE CAMPINGS : 21 POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

BP 2017 BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE : UNANIMITÉ

BP 2017 BUDGET ANNEXE PARNASSE : UNANIMITÉ

BP 2017 BUDGET ANNEXE ZAC DES HOURNAILS : 21 POUR et 7 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

BP 2017 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PYRAMIDE : UNANIMITÉ

BP 2017 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU RAZ : UNANIMITÉ

BP 2017 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES OISEAUX : UNANIMITÉ

BUDGET PRIMITIF 2017, BUDGET PRINCIPAL

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« Le budget 2017 de la ville de Mimizan, toutes sections confondues et restes à réaliser 2016 compris, s'élève à 21 827 424 €, dont 8 131 908 € consacrés à l'investissement (opérations d'ordre incluses)

Ce budget, cette année encore, fait à nouveau face à la diminution des dotations de l'état versées aux collectivités locales. De plus, si la Ville n'est plus directement contributrice au F.P.I.C., puisque c'est la Communauté de Communes qui le prend en charge, elle l'est via l'attribution de compensation qui en supporte les effets.

- I – Le fonctionnement 2017 :

Cette section s'équilibre en 2017 à 13 695 516 euros, compte tenu des écritures d'ordre.

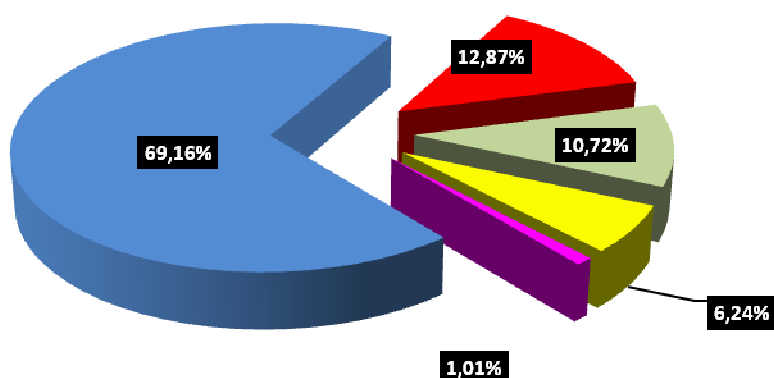
Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues pour 2017 à 13 033 610 € contre 12 808 500 € au Budget Primitif 2016 soit une augmentation de 1.76 %. Si l'on n'examine que les recettes de gestion, elles augmentent de 1.17 %. Les recettes 2017 de la ville de Mimizan comprennent essentiellement les impôts et taxes à 65.18 %, les dotations subventions et participations à 12.12 % et les produits des services à 10.11 %.

RECETTES FONCTIONNEMENT 2017

Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Impôts et taxes	8 982 000	9 224 567	8 927 000	65,18%	-0,61%	-3,23%
Dotations, subventions et participations	1 872 000	1 828 080	1 660 110	12,12%	-11,32%	-9,19%
Produits des services	1 314 400	1 347 450	1 384 400	10,11%	5,33%	2,74%
Autres produits de gestion courante	410 000	486 165	806 000	5,89%	96,59%	65,79%
Atténuations de charges	180 000	251 802	130 000	0,95%	-27,78%	-48,37%
Excédent de fonctionnement	866 000	866 000	534 206	3,90%	-38,31%	-38,31%
Produits exceptionnels	50 000	804 732	50 000	0,37%	0,00%	-93,79%
Produits financiers	100	72	76 100	0,56%	76000,00%	105594,44%
Transferts entre sections	125 700	154 883	127 700	0,93%	1,59%	-17,55%
Total fonctionnement	13 800 200	14 963 751	13 695 516	100,00%	-0,76%	-8,48%

Recettes de gestion 2017



■ Impôts et taxes
■ Dotations, subventions et participations
■ Produits des services
■ Autres produits de gestion courante
■ Atténuations de charges

1) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes, première ressource de la collectivité avec 8 927 000 €, est en diminution de 0.61 % par rapport au BP 2016.

IMPOTS ET TAXES 2017

Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Contributions directes	4 995 000	4 907 901	4 965 000	55,62%	-0,60%	1,16%
Compensation relais TP		2 047				
Attribution de compensation	2 190 600	2 166 676	2 165 000	24,25%	-1,17%	-0,08%
Dotation de solidarité communautaire	1 128 700	1 128 674	1 129 000	12,65%	0,03%	0,03%
Droits de place	66 700	77 429	70 000	0,78%	4,95%	-9,59%
Droits de stationnement	170 000	176 630	140 000	1,57%	-17,65%	-20,74%
Taxe sur l'électricité	120 000	145 938	120 000	1,34%	0,00%	-17,77%
Impôt sur les spectacles	1 000	1 034	1 000	0,01%	0,00%	-3,29%
Prélèvement produits jeux casinos	30 000	35 103	30 000	0,34%	0,00%	-14,54%
Droits de mutation	280 000	392 794	290 000	3,25%	3,57%	-26,17%
Autres taxes diverses		190 341	17 000	0,19%	#DIV/0!	-91,07%
Total	8 982 000	9 224 567	8 927 000	100,00%	-0,61%	-3,23%

Les contributions directes avec un produit attendu de 4 965 000 € représentent la part prépondérante de ce poste (55.62 %), en évolution de 1.16 % par rapport au produit encaissé 2016. Cette augmentation ne repose que sur l'évolution de nos bases, avec des taux sans augmentation.

La fiscalité reversée

Les dotations communautaires reversées représentent 36.90 % de ce chapitre et sont sensiblement équivalentes du fait de l'augmentation du FPIC (évalué à 393 000 €) mais aussi du transfert de la gestion des sanitaires à la Ville pour 37 000 € qui viennent abonder l'attribution de compensation.

Les autres taxes

Elles représentent un montant global de 668 000 € et sont en diminution de 34.46 % par rapport au réalisé 2016 (principalement, les prélèvements des jeux du Casino (-5 000 €) et les droits de mutation (-100 000 €) l'année 2016 ayant été exceptionnelle, de la taxe sur l'électricité (-25 000 €). En 2016, nous avons également perçu une recette exceptionnelle de 190 000 € pour une taxe sur un terrain devenu constructible.

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations sont en diminution de 11.19 % par rapport au budget 2016.

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2017

Libellé	CA 2012	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Dotation forfaitaire	1 066 000	1 053 748	875 000	52,71%	-17,92%	-16,96%	
Dotation nationale de péréquation	0	945	0	0,00%	#DIV/0!	-100,00%	
Dotation instituteur	2 800	2 808	2 800	0,17%	0,00%	-0,28%	
Dotation générale décentralisation				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!	
Emplois d'avenir	145 000	99 510	110 000	6,63%	-24,14%	10,54%	
Autres	158 600	130 966	102 960	6,20%	-35,08%	-21,38%	
Régions				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!	
Départements	23 000	24 924	22 900	1,38%	-0,43%	-8,12%	
Gfp de rattachement				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!	
Autres organismes	300 100	327 669	332 450	20,03%	10,78%	1,46%	
Compensation perte taxe additionnelle		569		0,00%	#DIV/0!	-100,00%	
Fonds départemental T.P.	10 000	10 752	10 000	0,60%	0,00%	-6,99%	
Dot. unique compens. spécifiques TP	17 000	17 219	5 400	0,33%	-68,24%	-68,64%	
Compensation Exo taxes foncières	39 000	40 121	28 000	1,69%	-28,21%	-30,21%	
Compensation Exo TH	104 000	104 088	164 100	9,88%	57,79%	57,66%	
Dotation sur titres sécurisés	5 000	5 030	5 000	0,30%	0,00%	-0,60%	
Autres attributions et participations	1 500	9 731	1 500	0,09%	0,00%	-84,59%	
Dotation de recensement				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!	
Total	1 872 000	1 828 080	1 660 110	100,00%	-11,32%	-9,19%	

La DGF, qui représente 52.63 % de ce poste (875 000 €), n'est qu'une estimation car, à ce jour nous n'avons toujours pas reçu la notification. Elle diminue de 16.96 % par rapport à la notification 2016. En effet, la dotation forfaitaire a été ponctionnée de 100 000 € en 2014, de 291 000 € en 2015, de 302 600 € à nouveau en 2016. Elle le serait à nouveau de 178 700 € en 2017.

Par ailleurs, l'ensemble des compensations fiscales augmentent de 40 000 €.

Les subventions en provenance de l'Etat sont en diminution du fait de la baisse des aides de l'Etat pour les emplois aidés.

Les 22 900 € de subventions du conseil départemental sont dédiées au CLSH (5 500 €), à la crèche (15 000€)et à la médiathèque (2 000 €).

3) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services avec un montant de 1 384 400 € sont en augmentation de 5.33% par rapport aux prévisions 2016 et ne représentent que 10.11 % de nos recettes.

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 2017

Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Concessions et redevances funéraires	10 000	9 752	10 000	0,72%	0,00%	2,54%
Droits station et loc domaine port fluvial	15 000	22 441	24 000	1,73%	60,00%	6,95%
Redevance occup domaine public communal	131 500	128 339	132 800	9,59%	0,99%	3,48%
Autres droits stationnement et location	0	0	0	0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Location droits de chasse et de pêche	5 600	3 354	3 400	0,25%	-39,29%	1,37%
Travaux	3 000	847	1 000	0,07%	-66,67%	18,13%
Droits services culturels	7 200	8 093	7 800	0,56%	8,33%	-3,62%
Droits des services à caractère de loisirs	196 000	175 785	188 000	13,58%	-4,08%	6,95%
Droits des services à caractère social	670 000	679 365	668 000	48,25%	-0,30%	-1,67%
Droits des services péri-scolaires	145 000	159 609	151 000	10,91%	4,14%	-5,39%
Autres prestations de services	28 000	27 217	26 400	1,91%	-5,71%	-3,00%
Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 700	4 316	18 800	1,36%	300,00%	335,59%
Aux budgets annexes, régies, CCAS ...	4 000	6 392	7 000	0,51%	75,00%	9,51%
Au GFP de rattachement	4 000	8 028	8 000	0,58%	100,00%	-0,35%
Aux autres organismes	3 000	774	37 800	2,73%	1160,00%	4786,88%
Par les budgets annexes et régies municipales	11 800	31 161	23 800	1,72%	101,69%	-23,62%
Par les C.C.A.S.	7 300	4 700	6 000	0,43%	-17,81%	27,67%
Par GFP de rattachement	51 500	61 550	54 000	3,90%	4,85%	-12,27%
Par les autres redevables	8 000	4 324	6 000	0,43%	-25,00%	38,77%
Autres produits d'activités annexes	8 800	11 404	10 600	0,77%	20,45%	-7,05%
Total	1 314 400	1 347 450	1 384 400	100,00%	5,33%	2,74%

Des hausses notables : au niveau des droits de la Halte Nautique : prévision égale à la réalisation 2016, la mise à disposition de personnel aux autres organismes : + 34 800 € représentant le remboursement du salaire d'un agent intégré dans la DSP des Campings par le délégataire, le remboursement de frais par les budgets annexes : prévision proche du réalisé 2016, notamment pour les travaux réalisés par le service environnement pour le budget annexe ZAC des HOURNAIS.

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce poste est en augmentation du fait de la clôture de trois budgets annexes : Lotissement du Raz et Lotissement des Oiseaux avec un reversement au budget principal de 130 000 € chacun et du budget Lotissement Pyramide avec un reversement de 75 000 €. Concernant le budget Exploitation forestière, il va dégager cette année un excédent de 150 000 €. Une recette nouvelle : l'intéressement sur le chiffre d'affaires des campings estimé à 80 000 €.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 2017

Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Revenu des immeubles	200 000	229 199	241 000	29,90%	120,50%	5,15%
Produits divers	0	110		0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Excédents budgets annexes adm	210 000	256 856	485 000	60,17%	130,95%	88,82%
Redevances versées par les fermiers			80 000	9,93%	#DIV/0!	#DIV/0!
Total	410 000	486 165	806 000	100,00%	96,59%	65,79%

5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ils sont principalement constitués des remboursements de sinistres par les assurances, et autres produits exceptionnels pour 50 000 €.

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2017

Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Recouv./créances admises en non valeur		226		0,00%	#DIV/0!	-1
Produits exceptionnels divers	30 000	13 589	20 000	40,00%	-33,33%	47,18%
Autres produits exceptionnels de gestion	5 000	10 403	20 000	40,00%	300,00%	92,25%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	15 000	31 694	10 000	20,00%	-33,33%	-68,45%
Produits des cessions d'immobilisations		748 820		0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Total	50 000	804 732	50 000	100,00%	0,00%	-93,79%

6) Les opérations d'ordre (chapitres 042)

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes liées aux travaux en régie, c'est à dire des travaux d'investissement effectués par les services municipaux eux mêmes, soit 120 000€.

7) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce poste comprend les remboursements d'indemnités journalières par les assurances et le remboursement des charges des caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC) par le budget annexe du Parnasse car payées par le budget principal.

7) L'excédent de fonctionnement

Il correspond aux résultats affectés de l'exercice précédent 534 206 € contre 866 000 € en 2016.

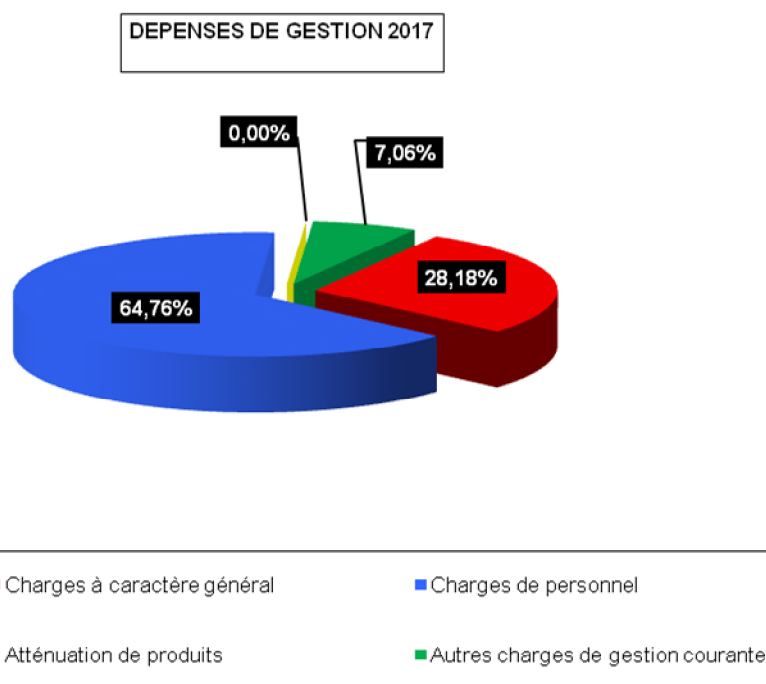
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 13 695 516 euros en 2017 contre 13 800 200 euros en 2016, soit une diminution de 0.76 % de BP à BP. Si l'on ne prend en compte que les dépenses de gestion courante, elles augmentent de 3.54 %, de CA à BP du fait en partie de la forte hausse du chapitre 012 « Charges de personnel ».

Les dépenses réelles se répartissent principalement entre les charges à caractère général (24.28 %), les charges de personnel (55.79 %), les autres charges de gestion courante (6.08 %) et les charges financières (2.64 %).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Charges à caractère général	3 401 600	3 378 138	3 325 000	24,28%	-2,25%	-1,57%
Charges de personnel	7 148 040	7 152 300	7 640 550	55,79%	6,89%	6,83%
Atténuation de produits	0	14 903		0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Autres charges de gestion courante	820 000	849 909	832 800	6,08%	1,56%	-2,01%
Charges financières	339 000	304 799	361 000	2,64%	6,49%	18,44%
Charges exceptionnelles	31 000	215	24 000	0,18%	-22,58%	11062,79%
Op d'ordre de transferts entre sections	667 000	1 413 907	765 900	5,59%	14,83%	-45,83%
Virement Section Investissement	1 254 970		683 700	4,99%	-45,52%	#DIV/0!
Dépenses imprévues	138 590		62 566	0,46%	-54,86%	#DIV/0!
Total	13 800 200	13 114 171	13 695 516	100,00%	-0,76%	4,43%



1) Les achats et variations de stock (compte 60)

Ce poste de 1 852 860 €, qui représente plus de la moitié des charges générales, diminue de 6.42 % de BP à BP. Cette année encore, c'est sur ce poste que nous constatons l'effort consenti par les services. Les postes combustibles et carburants ont été revus à la hausse : en cause l'augmentation des prix du pétrole. Le poste Eau et Assainissement en baisse car la consommation 2016 a été inférieure à celle de 2015.

ACHATS ET VARIATION DE STOCK 2017

Articles	Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
6042	Achats d'études, prestations de service	27 200	25 022	27 650	1,49%	1,65%	0,105027576
60611	Eau et assainissement	165 000	143 658	85 000	4,59%	-48,48%	-40,83%
60612	Energie, électricité	450 000	403 721	420 000	22,67%	-6,67%	4,03%
60621	Combustibles	100 000	74 724	104 685	5,65%	4,69%	40,10%
60622	Carburants	108 000	103 684	110 000	5,94%	1,85%	6,09%
60623	Alimentation	505 170	507 394	513 380	27,71%	1,63%	1,18%
60628	Autres fournitures non stockées	95 710	116 478	101 100	5,46%	5,63%	-13,20%
60631	Fournitures d'entretien	32 500	27 927	29 350	1,58%	-9,69%	5,10%
60632	Fournitures équipement petit	355 500	356 099	321 840	17,37%	-9,47%	-9,62%
60633	Fournitures voirie	36 000	23 911	36 800	1,99%	2,22%	53,90%
60636	Vêtements de travail	31 050	30 097	30 450	1,64%	-1,93%	1,17%
6064	Fournitures administratives	18 900	17 896	17 100	0,92%	-9,52%	-4,45%
6065	Livres, disques	22 240	22 202	23 175	1,25%	4,20%	4,38%
6067	Fournitures scolaires	29 650	25 868	29 500	1,59%	-0,51%	14,04%
6068	Autres matières et fournitures	3 120	2 859	2 830	0,15%	-9,29%	-1,01%
	Total	1 980 040	1 881 540	1 852 860	100,00%	-6,42%	-1,52%

2) Les services extérieurs (compte 61)

Ce poste est en augmentation de 6.01 % de BP à BP, soit 54 460 €.

Cette hausse impacte particulièrement les prestations de services (mise à jour des machines à voter pour les deux élections prévues en 2017) l'entretien de la voirie et l'entretien des bâtiments.

SERVICES EXTERIEURS 2017

Articles	Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
611	Contrats de prestation de service	196 680	207 157	264 080	27,47%	34,27%	27,48%
6132	Locations immobilières	1 500	937	1 000	0,10%	-33,33%	6,72%
6135	Locations mobilières	122 080	126 403	109 100	11,35%	-10,63%	-13,69%
61521	Entretien terrains	7 400	1 259	7 400	0,77%	0,00%	487,77%
61522	Entretien réparation bâtiments	50 800	54 734	51 400	5,35%	1,18%	-6,09%
61523	Entretien voirie	30 000	56 739	48 000	4,99%	60,00%	-15,40%
61551	Entretien matériel roulant	20 000	43 458	24 000	2,50%	20,00%	-44,77%
61558	Autres biens mobiliers	44 000	34 452	30 300	3,15%	-31,14%	-12,05%
6156	Maintenance	208 170	238 589	210 850	21,94%	1,29%	-11,63%
616	Primes d'assurances	166 120	165 942	169 100	17,59%	1,79%	1,90%
617	Etudes et recherches	12 500	4 500	3 000	0,31%	-76,00%	-33,33%
6182	Documentation générale et technique	14 400	13 470	13 280	1,38%	-7,78%	-1,41%
6184	Versements à organismes formation	29 800	24 410	29 460	3,06%	-1,14%	20,69%
6185	Frais de colloques et séminaires	300	108	240	0,02%	-20,00%	122,22%
6188	Autres frais divers	3 000	0		0,00%	-100,00%	#DIV/0!
	Total	906 750	972 158	961 210	100,00%	6,01%	-1,13%

2) Les autres services extérieurs (compte 62)

Ce poste diminue de 1.79 % de BP à BP soit 7 680 €, mais de 3.63 % de BP à CA. principalement sur les postes frais actes et contentieux, catalogues et imprimés

AUTRES SERVICES EXTERIEURS 2017

Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Indemnités au comptable et régisseurs	2 000	0	0	0,00%	-100,00%	#DIV/0!
Honoraires	23 500	26 370	24 600	5,85%	4,68%	-6,71%
Frais d'actes et de contentieux	15 000	47 250	35 000	8,33%	133,33%	-25,93%
Annonces et insertions	13 100	21 831	18 460	4,39%	40,92%	-15,44%
Fêtes et cérémonies	119 030	111 894	119 420	28,41%	0,33%	6,73%
Catalogues et imprimés	20 450	15 797	10 510	2,50%	-48,61%	-33,47%
Publications	28 200	22 879	750	0,18%	-97,34%	-96,72%
Divers	1 000			0,00%	-100,00%	#DIV/0!
Transports de biens	3 000	4 594	16 000	3,81%	433,33%	248,28%
Transports collectifs	37 000	30 631	34 000	8,09%	-8,11%	11,00%
Voyages et déplacements déménagt	6 800	5 493	6 000	1,43%	-11,76%	9,23%
Missions	2 100	1 885	3 000	0,71%	42,86%	59,15%
Réceptions	4 600	5 483	5 500	1,31%	19,57%	0,31%
Frais d'affranchissement	35 000	33 555	35 000	8,33%	0,00%	4,31%
Frais de télécommunications	79 950	80 135	81 100	19,29%	1,44%	1,20%
Services bancaires et assimilés	3 000	1 786	2 000	0,48%	-33,33%	11,98%
Concours divers	28 470	12 554	13 720	3,26%	-51,81%	9,29%
Frais de nettoyage des locaux	5 780	4 770	5 750	1,37%	-0,52%	20,55%
Au CCAS	30	103	20	0,00%	-33,33%	-80,58%
Aux budgets annexes		9 152	9 500			
Total	428 010	436 162	420 330	100%	-1,79%	-3,63%

Au total, les charges générales, ou chapitre 011, diminuent de 2.25 % de BP à BP, sur cet exercice et de 1.57 % par rapport au réalisé 2016.

4) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 55.75 % des dépenses de fonctionnement en 2017 mais près de 64.76 % de nos charges de gestion.

Elles augmentent de 6.89 % de budget à budget, et de 6.83 % par rapport au réalisé 2016. Mais, il faut tenir compte de la participation de l'Etat prévue pour les contrats aidés : en baisse qui pour cette année représentera environ 170 000 €.

En 2017 cette forte hausse s'explique par plusieurs éléments qui s'imposent à nous :

- + 6 800 € en matière d'augmentation des charges patronales (CNRACL, IRCANTEC, CDG)
- + 185 800 € pour l'application du protocole PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations) qui consiste à des reclassements dans des nouvelles grilles.
- + 35 700 € pour l'augmentation de 0.6 % au 01.02.2017
- + 29 200 € en matière d'avancement de grades et d'échelons.
- + 34 250 € pour la saison (due à l'application du PPCR)
- Et enfin l'intégration des agents des Campings pour 180 700 € (dont 34 300 nous seront remboursés par le délégataire).

Il faut également intégrer dans cette hausse la pérennisation de 9 emplois : apprenti, Emploi d'avenir et CAE.

CHARGES DE PERSONNEL 2017

Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Personnel affecté par GFP de rattachement	0	0		0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Autre personnel extérieur	0	0		0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Cotisations versées au FNAL	21 390	20 888	22 815	0,30%	6,66%	9,23%
Part. employeur formation prof.continue		1 515				
Cotisation centre de gestion	83 070	81 379	94 715	1,24%	14,02%	16,39%
Rémunération principale	3 351 850	3 345 632	3 619 450	47,37%	7,98%	8,18%
NBI, supplément familial	74 020	69 954	75 350	0,99%	1,80%	7,71%
Autres indemnités	530 650	516 874	566 375	7,41%	6,73%	9,58%
Rémunérations non titulaires	498 620	582 073	598 205	7,83%	19,97%	2,77%
Rémunérations des apprentis	2 530	40 906	35 710	0,47%	1311,46%	-12,70%
Emplois d'avenir	193 600	137 083	146 550	1,92%	-24,30%	6,91%
Autres emplois d'insertion	159 410	185 998	138 435	1,81%	-13,16%	-25,57%
Cotisations URSSAF	745 050	737 416	811 680	10,62%	8,94%	10,07%
Cotisation caisse de retraite	1 226 620	1 152 033	1 255 265	16,43%	2,34%	8,96%
Cotisation ASSEDIC	54 230	58 497	58 800	0,77%	8,43%	0,52%
Cotisation assurance personnel	143 000	159 390	150 000	1,96%	4,90%	-5,89%
Versement au FNC du supplt familial	10 000	5 932	10 100	0,13%	1,00%	70,26%
Allocations chômage versées directement	0	203	0	0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Versement aux autres œuvres sociales	40 000	40 115	40 700	0,53%	1,75%	1,46%
Médecine du travail, pharmacie	14 000	16 411	16 400	0,21%	17,14%	-0,07%
Total	7 040	7 148 299	7 640 550	100,00%	6,89%	6,83%

5) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

C'est un poste qui augmente de 1.56 % entre les deux budgets, mais qui diminue de 2.01 % par rapport au réalisé. Le déficit du budget Parnasse a été établi à 200 000 €, soit – 20 000 € par rapport au réalisé 2016. La subvention à la banque alimentaire a été reconduite pour 2017. Elle ne figurait pas au BP 2016.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2017

Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Concessions, brevets	4 000	3 961	3 000	0,36%	-25,00%	-24,26%
Déficit des budgets annexes administratifs	214 750	221 228	200 000	24,02%	-6,87%	-9,60%
Indemnités et frais de mission des élus	152 000	149 371	153 100	18,38%	0,72%	2,50%
Cotisation retraite/formation	24 500	20 458	22 600	2,71%	-7,76%	10,47%
Pertes sur créances irrécouvrables	2 500		2 500	0,30%	0,00%	#DIV/0!
Créances éteintes	3 000	3 500	3 000	0,36%	0,00%	-14,29%
Contributions aux organismes de regroupmnt	117 250	128 823	124 500	14,95%	6,18%	-3,36%
Autres contributions obligatoires	7 000	9 993	11 000	1,32%	57,14%	10,08%
Subvention au CCAS	150 000	150 000	150 000	18,01%	0,00%	0,00%
Au GFP de rattachement		16 383	16 500	1,98%		0,71%
Subvention fonctionnement associations	145 000	146 019	146 600	17,60%	1,10%	0,40%
Charges diverses de gestion courante		173		0,00%	#DIV/0!	-100,00%
Total	820 000	849 909	832 800	100,00%	1,56%	-2,01%

6) Les charges financières

D'un montant de 361 000 € elles sont en augmentation de 22 000 € de BP à BP, du fait du terme de certains contrats, mais surtout de la reprise des emprunts du budget Campings pour 76 000 € qui nous seront remboursés par le délégataire.

7) Les dépenses imprévues

Elles s'élèvent à 62 566 €.

- II - L'investissement 2017

Le budget investissement 2017 s'élève à 8 131 908 €, dont 3 579 362 € de dépenses d'équipement, restes à réaliser compris.

D'importantes opérations d'ordre notamment pour la constatation de la créance concernant les emprunts du budget campings auprès du délégataire soit un montant de 2 107 871.84 €, encours de la dette au 31.10.2016 (Recette au 1641 et Dépenses au 2764).

RECETTES INVESTISSEMENT 2017

Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Dotations, fonds divers et réserves	1 589 707	1 613 937	1 723 374	21,65%	8,41%	6,78%
Subventions d'investissement reçues	194 600	154 627	35 000	0,44%	-82,01%	-77,36%
Emprunts et dettes assimilées	0	0	1 080 000	13,57%	#DIV/0!	#DIV/0!
Produit des cessions	760 000	1 140 707	1 250 000	15,70%	64,47%	9,58%
Immobilisations incorporelles	0	0		0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Subventions d'équipement reçues		0		0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Opérations patrimoniales	2 200	2 070	2 185 240	27,45%	99229,09%	105473,27%
Transferts entre sections	667 000	1 413 907	765 900	9,62%	14,83%	-45,83%
Virement section fonctionnement	1 254 970		683 700	8,59%	-45,52%	#DIV/0!
Autres immobilisations financières	0		237 200	2,98%	#DIV/0!	#DIV/0!
Total investissement	4 468 477	4 325 248	7 960 414	100%	78,15%	84,05%
	99 200		171 494			
	4 567 677		8 131 908			

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de ressources propres d'origine interne et externe.

Les ressources d'origine interne : elles représentent l'ensemble de l'autofinancement dégagé par la commune, soit 1 315 374 € d'excédent de fonctionnement antérieur affectés au 1068, 683 700 € de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, 841 140 € de dotations aux amortissements et d'opérations patrimoniales, ce qui représente un montant total de 2 840 214 € alors qu'il était de 3 064 877 € en 2016.

Les ressources d'origine externe : elles comprennent le F.C.T.V.A. pour 268 000 €, la taxe d'aménagement pour 140 000 €, le produit des amendes de police pour 35 000€, et le remboursement par le délégataire de la DSP des Campings de la partie du capital constituant les annuités d'emprunts 2017. Pour l'instant, nous n'avons pas de notification de subventions : nous ne pouvons donc pas les inscrire au budget.

De plus, afin de financer l'intégralité de nos dépenses, nous allons avoir recours à un emprunt de 1 080 000 €, qui bien sûr ne sera mobilisé qu'en cas de besoin.

Les produits des ventes s'élèvent à 1 250 000 € principalement : le terrain Allée de la Mailloueyre pour 750 000 €, les terrains Chemin des Pins pour 133 000 €, Rés. Forêt pour 84 000 €, Rés des Trounques pour 65 870 €, Rue du Lycée pour 56 700 €, terrains parcelle AN 236 pour 86 000€ au Vieux Bourg pour 31 700 €, parcelle déclassée Cité des Tilleuls pour 29 300 €. Comme chaque année, divers matériels seront vendus par les services techniques.

A ces recettes inscrites au budget primitif, il faut ajouter 171 494 € de restes à réaliser qui comprennent : le solde la subvention du Département pour la restructuration des Bâtiments scolaires pour 10 100 €, le FEC pour 11 394 € pour divers travaux d'Investissement et la subvention de la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif TEPOS pour 150 000 €.

STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Libellé	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Emprunts et dettes assimilés	949 000	947 809	1 286 200	17,14%	35,53%	35,70%
Immobilisations incorporelles	116 000	350 187	248 000	3,31%	113,79%	-29,18%
Immobilisations corporelles	1 197 400	1 527 554	2 146 550	28,61%	79,27%	40,52%
Immobilisations en cours	542 000	310 899	385 000	5,13%	-28,97%	23,83%
Subventions d'équipement versées	330 000	404 787	170 000	2,27%	-48,48%	-58,00%
Dépenses imprévues	125 035		96 349	1,28%	-22,94%	#DIV/0!
Résultat d'investissement reporté	343 409	343 409	857 057	11,42%	149,57%	149,57%
Autres immobilisations financières				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Subventions d'investissement reçues				0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Op d'ordre de transferts entre sections	125 700	154 883	127 700	1,70%	1,59%	-17,55%
Opérations patrimoniales	2 200	265 075	2 185 240	29,13%	99229,09%	724,39%
Emprunt annulé sur exercice antérieur	0			0,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Total	3 730 744	4 304 603	7 502 096	100%	101,09%	74,28%

Restes à réaliser

836 933

629 812

4 567 677

8 131 908

Elles sont principalement constituées du remboursement de notre dette (1 286 200 €) et des dépenses d'équipement.

1) Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Ce poste correspond au remboursement du capital de notre dette pour 916 000 €, des emprunts repris du budget Campings pour 237 200 €, des emprunts voirie de la CCM pour 8 000 €. et au remboursement à l'EPFL pour 125 000 € (solde CALIOT pour 65 000 € et acompte 1 pour Maison Soulan à hauteur de 60 000 €).

2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23)

Les immobilisations incorporelles

D'un montant de 248 000 €, elles englobent à la fois des acquisitions de logiciel pour 72 000€ (dont le logiciel de dématérialisation des factures pour 30 000 € et la migration du logiciel petite enfance pour 12 000 €) des frais d'études pour 170 000 € dont 50 000 dans le cadre de la maîtrise d'œuvre du gymnase.

Les subventions d'équipement

Ces subventions d'équipement seront versées au SYDEC pour 120 000 € et ce afin de poursuivre l'action débutée en 2013 de rénovation de notre éclairage public, et 50 000 € à la SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat) pour la réhabilitation de la Maison de l'Abbaye.

Les immobilisations corporelles et immobilisations en cours (chapitres 21 et 23)

Elles représentent l'essentiel des dépenses d'équipement et sont ventilées aux articles suivants :

- Au 21312 : Travaux Ecoles Bourg pour 235 400 € + self bourg : 29 500 €

- Au 2135 : Des travaux d'accessibilité pour 20 000 €, des travaux d'aménagement des locaux de la Police Municipale pour 70 000 €, la climatisation de la Médiathèque pour 12 800 €, des travaux de consolidation du clocher porche pour 17 400 € , pour lesquels nous serons subventionnés, la construction du poste de secours de la Garluche pour 160 500 € et la toiture du Centre Nautique pour 100 000 €, le changement d'une porte aux ateliers pour 3 300 € (sécurité), l'aménagement du réfectoire du Ctre de Loisirs pour 45 500 €.
- Au 2151 : Travaux d'aménagement de l'esplanade de la Garluche pour 700 000 €, des aménagements de trottoirs au bourg pour 40 000 €, des travaux de voirie sur la Rue des Forestiers pour 70 000 €, l'Avenue de l'Océan pour 70 000 €, des aménagements de stationnement Côté Sud pour 80 000 €, derrière le Camping de la Plage pour les Camping cars pour 80 000 €, et l'extension de la zone des Camping cars pour 60 000 €.
- au 215 78 : des panneaux de signalisation pour 3 000 €
- au 2158 : une enveloppe de 50 000 € dédiée au Service des Sports
- au 2183 : 10 000 € d'équipements informatiques,
- au 2184 : les dépenses de mobilier se répartissent sur l'ensemble de nos structures pour 18 000 €
- au 2188 : 220 450 € pour des équipements en outillage et matériels des différents services : ateliers et des espaces verts (66 000) le renouvellement du matériel au Parnasse pour 18 800 € (alarme pour 11 000 € et 7 800 pour du matériel) à la Cuisine Centrale pour 5 700 €, à la Police Municipale pour 13 000 €, à la Crèche pour 5 000 €, l'autolaveuse pour le gymnase (subventionnée par le FIPHFP) pour 10 000 € , 48 000 € pour le service Communication (dont 42 000 € pour la signalétique des bâtiments), 13 700 € pour le service prévention (défibrillateurs, datis pour les employés isolés) une enveloppe de 6 600 € pour les écoles, 7 000 € pour la médiathèque, 8 200 € pour le Centre de Loisirs
- au 2313 : 65 000 € pour les travaux de changement de menuiseries au Centre de Loisirs
- au 2315 : 100 000 € pour l'aménagement des Rues de la Plage Nord et 220 000 € pour l'aménagement du Centre Bourg (1^{ère} tranche). Travaux pour lesquels nous allons créer deux APCP (autorisations de programme et crédits de paiement)

4) Les dépenses imprévues (chapitres 020) :

Un montant de 96 349 € a été retenu pour faire face à des impondérables.

Ce budget 2017 dans un contexte de plus en plus contraint, a été équilibré comme nous nous y étions engagés, sans recours à une hausse de la fiscalité.

Néanmoins, il met en évidence les difficultés auxquelles nous nous trouvons confrontés pour contenir nos charges de fonctionnement, de par la baisse chaque année plus importante des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal par 21 voix POUR et 7 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) accepte la proposition du rapporteur.

BUDGET PRIMITIF 2017, BUDGET ANNEXE CAMPINGS

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

Ce budget 2017 sera un budget de clôture. Y figurent les dernières dépenses mandatées en ce début d'année concernant les factures d'eau que nous n'avions pas fin 2016 , les dernières factures d'électricité et de téléphone, ainsi que des provisions pour un solde éventuel concernant l'impôt sur les sociétés , dont nous ne connaissons pas le montant à ce jour . D'autre part, des opérations de régularisation de 2015 et les exercices antérieurs sont en cours à la Trésorerie. Elles seront imputées à l'article 673

Concernant le remboursement des emprunts, ils figurent sur ce budget 2017 jusqu'au 31 Mars. La décision de transfert vers le budget principal étant prise le 30 Mars par le Conseil Municipal. Ils nous seront remboursés par le délégataire.

FONCTIONNEMENT

✓ DEPENSES :

Les charges générales (chapitre 011) pour un montant de **88 600 €** comprennent :

- Des crédits au 6061 pour des dépenses d'eau et assainissement et électricité pour 80 000€ (dernières factures 2016)
- Au 6226 pour les honoraires de KPMG expert comptable pour 3 000 € (calcul IS)
- Au 6227 pour des frais bancaires à régulariser avec la Trésorerie pour 5 000 €.

Les autres charges de gestion (chapitre 65) : Une prévision de **10 €** pour d'éventuelles charges diverses.

Les charges financières (chapitre 66) pour un montant de **16 000 €** représentant les intérêts des emprunts du 01.01 au 31.03.2017

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : Un montant de **9 000 €** a été prévu pour des opérations de régularisation sur plusieurs exercices vues avec la Trésorerie.

Les impôts sur les bénéfiques et assimilés (chapitre 69) le montant de l'impôt sur les sociétés calculé par KPMG pour 2016 n'est pas connu à ce jour. Nous avons provisionné un montant de 10 000 € dans le cas où un solde serait à payer.

Les dépenses imprévues ont été inscrites pour 7 000 €.

INVESTISSEMENT

Seules sont inscrites les dépenses de remboursement du capital des emprunts du 01/01 au 31/03/2017 soit : 70 200 €.

Les excédents de fonctionnement soit 385 444 € et d'Investissement 94 571 € sont reportés respectivement en Fonctionnement et Investissement.

Une nouvelle délibération sera prise pour clôturer définitivement ce budget lorsque toutes les dernières écritures seront passées en accord avec la Trésorerie.

Le Conseil Municipal par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) accepte la proposition du rapporteur.

BUDGET PRIMITIF 2017, BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

D'un montant 246 076 €, elles sont en augmentation de 14 % soit de 31 024 €, par rapport au budget 2016, du fait de la hausse du reversement au budget principal de la Ville prévue à hauteur de 150 000 €, alors qu'il était prévu en 2016 pour 100 000 €.

Les charges générales estimées à 51 000 €, sont constituées principalement par des travaux de broyage de souches et d'entretien dans la forêt pour 13 000 €, des travaux sur les pistes et chemins pour 10 000 €, des frais de garderie ONF pour 5 000 €, des achats de vêtements de travail, de petit matériel et d'entretien de matériel.

Le reversement au budget principal est estimé à 150 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles : 170 000 € sont en baisse de 10 000 € et correspondent aux ventes de bois programmées ainsi :

Coupe rase : 120 000 €
Eclaircie : 30 000 €
Reliquat 20 000 €

L'excédent 2016 reporté est de 76 076 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

D'un montant de 58 103 €, elles sont essentiellement constituées par restes à réaliser pour 9 934 €, l'acquisition de matériel pour 52 000 € et le remboursement du capital de l'emprunt pour 1 000 €.

Ces dépenses sont financées par l'excédent d'investissement reporté pour 15 103 €, les opérations d'amortissement pour 21 700 € et un virement de la section de fonctionnement de 20 300 €. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

BUDGET PRIMITIF 2017, BUDGET ANNEXE PARNASSE

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« Les dépenses et recettes s'élèvent à : 408 590 €

Elles sont en diminution de 3.11 % par rapport au réalisé 2016 mais connaissent une évolution contrastée. Le chapitre **011 « Charges à caractère général »** subit une baisse de **23 368 €** afin de compenser la hausse de **10 659 €** du chapitre **012 « Charges de personnel et frais assimilés »**. Cette dernière, engendrée de manière mécanique, tient compte en effet de plusieurs paramètres tels que l'application du PPCR (Parcours professionnel carrières et rémunérations), l'augmentation du point d'indice au 1^{er} février, l'avancement d'échelons et de grades des agents ainsi que l'accroissement de certaines charges patronales.

Il faut également souligner pour être plus précis, que les charges à caractère général de la partie « Théâtre », ont été réduites de près de **26 650 €**, et celles du cinéma sensiblement majorées de **3 282 €**.

Les recettes ont été revues légèrement à la hausse (+ 8 530€).

Ce budget se traduit de la façon suivante :

THEATRE : 265 810 € avec une subvention d'équilibre du budget principal de : **178 810 €**

CINEMA : 142 780 € avec une subvention d'équilibre du budget principal de : **21 180 €**

Cette subvention d'équilibre est en baisse de 21 238 € par rapport à l'exercice 2016. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

BUDGET PRIMITIF 2017, BUDGET ANNEXE ZAC DES HOURNAIS

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« **Les dépenses réelles** s'élèvent à : **2 246 830.00 €**

Elles sont constituées principalement par :

- Des frais de géomètre pour 12 000.00 €
- Des frais de publicité et repro pour 6 000.00 €
- Des frais de suivi juridique et contentieux pour 10 000.00 €
- Des honoraires pour la maîtrise d'œuvre 257 510.00 €
- Des travaux E.U, AEP, défense civile, voirie pour 1 908 900.00 €

Phase 1 :	28 700 €
Phase 2 :	515 600 €
Skate Park :	64 200 €
Voie ML :	265 000 €
Chemin QP :	72 000 €
Sydec :	329 500 €
Kiosque :	101 500 €
Aire Camping car :	348 300 €
Imprévus :	142 500 €
Fonds de concours à la CCM :	20 000 €
Travaux Sce Espaces verts Ville	21 600 €

- Des frais financiers (intérêts des emprunts) 17 700.00 €

Les recettes réelles s'élèvent à : **1 420 700.00 €**

Elles sont constituées par des cessions de terrains :

- **Phase 2** : Lot 11 : 208 925 €
- Lot 13 : 138 150 €

- **Phase 3** : Lot 4 : 401 775 €
- Lot 6 : 136 200 €

- **Phase 4** : Lot 21 : 165 000 €

- **Phase 4** : Lot 22 : 344 850 €

Pour un montant total de **1 394 900,00 €**

Et par le solde de la subvention DETR pour le Skate Park pour **25 800 €**.

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks.

Le Conseil Municipal accepte par 21 voix POUR et 7 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

BUDGET PRIMITIF 2017, BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PYRAMIDE

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« En ce qui concerne les recettes, l'excédent reporté 2016 est de **59 492.62 €**,

La vente du lot n° 23 pour est inscrite en recettes pour 19 300 € HT.

En dépenses, 3 000 € ont été inscrits pour les aides à la construction bois.

Après avoir passé ces dernières écritures, nous pourrions procéder à la clôture de ce budget et reverser l'excédent qui en résulte soit 75 300 € environ au budget principal. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

BUDGET PRIMITIF 2017, BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU RAZ

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« **Les dépenses réelles** s'élèvent à : **210 409 €**

Elles sont constituées par :

- | | |
|---|--------------|
| • Des achats d'études pour | 6 000.00 € |
| • Des achats de matériels et d'équipements pour | 72 000.00 € |
| • Le reversement de l'excédent au budget principal pour | 132 404.00 € |
| • Des charges diverses de gestion pour | 5.00 € |

Les recettes réelles s'élèvent à : **131 000 €**

Elles sont constituées par les cessions de terrains.

L'excédent reporté s'élève à **79 409.00 €**.

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

BUDGET PRIMITIF 2017, BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES OISEAUX

Monsieur BOURDENX expose ce qui suit :

« **Les dépenses réelles** s'élèvent à : **233 000 €**

Elles sont constituées par :

- | | |
|--|--------------|
| • Le transfert des terrains par le budget principal pour | 300.00 € |
| • Des achats de matériels pour | 91 000.00 € |
| • Des frais accessoires sur terrain en construction pour | 15 000.00 € |
| • Le reversement de l'excédent au budget principal pour | 126 698.00 € |
| • Des charges diverses de gestion pour | 2.00 € |

Les recettes réelles s'élèvent à : **233 000 €**

Elles sont constituées par les cessions de terrains

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

Monsieur FORTINON Xavier :

« Nos remarques sont identiques à celles que nous avons faites lors du DOB, dans la mesure où il y a très peu de changement par rapport à la séance du débat d'orientations budgétaires.

A travers ce budget 2017, il serait intéressant de regarder réellement l'impact budgétaire et financier pour la commune de la mise en délégation du camping, à savoir bien évaluer quels agents nous avons gardé et nous finançons sur notre budget propre.

Nous voyons que la reversion, qui est une estimation de 80 000€, sera un peu plus faible que ce que nous récupérons précédemment.

Nous avons également la problématique de la dette. Aujourd'hui, nous constatons la créance à savoir 2 500 000€. Pour l'instant, nous payons les annuités et le délégataire nous les rembourse. Il s'agit d'une opération totalement neutre pour la collectivité.

Cependant, si nous appliquons le contrat de délégation, il faut voir ce que nous faisons sur nos prêts bancaires dans la mesure où leur renégociation risque de nous coûter un peu d'argent.

Lorsque nous serons en possession de ces éléments, il faudra bien évaluer l'impact qu'aura eu cette DSP au niveau du budget général de la collectivité.

Concernant la masse salariale, vous avez insisté sur un certain nombre de mesures qui ont été négociées au niveau national. A la fois le point d'indice qui a été relevé en juillet 2016 de 0,6% et en février 2017 également de 0,6%. Vous avez également évoqué le PPCR qui permet de réintégrer une partie des primes dans les points d'indice et de reclasser les agents. Selon les collectivités les calculs sont différents.

Je vais vous donner un exemple sur la masse salariale : celle du Département s'élève à 67 millions d'euros, l'impact de la PPCR est de 400 000€ soit 0,6%, or vous l'estimez à 4 fois plus. En ce sens, j'ai quelques doutes.

Lorsque vous évoquez l'évolution de la masse salariale, je pense que les emplois d'avenir qui deviennent des emplois de titulaires vont impacter le budget de façon plus importante.

Alors que nous avons délibéré sur le RIFSEEP à enveloppe constante, nous voyons que sur cet exercice, il est prévu 50 000€ de plus. Nous avons un écart d'analyse par rapport à cela.

Concernant l'annuité de la dette, du fait de la réintégration du camping, nous avons une progression de 400 000€. Il reste à traiter, cela sera sûrement évoqué lors d'un prochain conseil municipal, comment nous pouvons réintégrer dans le budget de la collectivité le bâtiment du casino.

Dans les recettes de cessions, vous intégrez le terrain de la Maillouyère, dans la mesure où la délibération prévoit un paiement sur deux exercices. Ces 750 000€ ne sont pas des recettes certaines et qui de fait peuvent impacter le recours plus important à l'emprunt si parallèlement, vous maintenez le niveau d'investissement compte tenu du programme de travaux que vous avez défini.

De plus, les chiffres en terme d'investissement entre le Bourg et la Plage, nous montrent un déséquilibre entre ces secteurs.

Concernant l'article 2031, l'an dernier vous nous aviez expliqué que le montant prendrait en compte l'AMO du camping. Cette année, nous sommes sur des montants identiques qui doivent être liés à d'autres études. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ces sommes qui représentent environ 250 000€ ? »

Madame DEZEMERY Isabelle :

« Il ne m'a pas échappé, à vous non plus, que les charges de personnel entre le réalisé 2016 et le prévisionnel 2017 ont une augmentation de 488 250€. Dans ce total, nous avons une somme de 291 700€ que je qualifierais d'augmentation arithmétique car elle est due à l'application du PPCR, à l'augmentation en terme de pourcentage de charges, à l'augmentation du point d'indice et à l'avancement des grades et des échelons.

A cela, il faut ajouter l'intégration des salaires des campings dans le budget principal, cela représente environ 180 000€ mais qui sont compensés par une recette puisque un agent est parti avec le délégataire. Cette recette s'élève à 34 000€ ce qui fait une dépense nette de 146 000€.

De plus, nous avons choisi de pérenniser 9 emplois à savoir un apprenti, 4 emplois d'avenir, 4 CAE ou contractuels. En face, nous avons 6 départs à la retraite et 1 disponibilité. Par ailleurs, nous créons 3 emplois d'avenir, 7 CAE deviennent des contractuels en cours d'année et 3 CAE peuvent débuter leur service.

En terme de recettes, le camping nous rembourse le salaire chargé d'un agent, le budget annexe du Parnasse nous rembourse les charges CNRACL et IRCANTEC pour 47 000€. Quant au remboursement des emplois aidés, il est en diminution 36 700€ puisque l'Etat diminue en pourcentage sa participation.

Entre le réalisé 2016 et le prévisionnel 2017, vous ne serez pas étonné d'apprendre que le budget le plus élevé concerne celui de l'enfance et la petite enfance pour deux raisons. D'une part, ce pôle nécessite des moyens humains importants pour répondre aux obligations des taux d'encadrement.

D'autre part parce que nous avons sur la commune toutes les structures existantes dans ce domaine et nous sommes tenus de remplacer systématiquement les personnels en arrêt pour assurer la qualité de service.

Ce sont beaucoup de moyens mis en place mais nous devons rester prudents en ce qui concerne l'application des rythmes scolaires, seront-ils maintenus ou pas à la rentrée selon les résultats des élections. L'encadrement des TAPS mobilise en même temps 22 agents sur le terrain.

Nous avons fait le choix de maintenir une politique éducative dynamique garante d'une meilleure intégration de nos jeunes dans la société mais aussi d'aider les parents à jouer pleinement leur rôle.

Le budget a ainsi plein de composantes qui présentent des priorités, les dépenses ne peuvent pas augmenter indéfiniment alors que les recettes diminuent régulièrement.

Chacun pouvant estimer qu'un domaine est plus prioritaire qu'un autre, cela signifie qu'à terme des choix devront être faits. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Concernant les frais d'études, elles sont composées en majeure partie de la future ZAC et du PLU. »

Madame OLHASQUE Annabel :

« Lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2015, vous nous rappeliez que la ville de Mimizan a obtenu le « Label commune sport pour tous » en 2012. Vous nous avez dit : « la ville se donne les moyens de développer une politique sportive par la mise en place d'actions diverses pour tous publics. Il est nécessaire d'entretenir et de rénover certains équipements. ». Le programme concernait les travaux pour 2016 avec la réfection du fronton, la rénovation de 2 courts de tennis et 6 entre 2017 et 2019, la réhabilitation du parcours de santé et l'aménagement d'une aire de fitness. Vous nous informiez que le projet serait entièrement réalisé sur l'année 2016.

Nous voudrions savoir ce qui a vraiment été réalisé en 2016, mis à part la réfection du sol du fronton. De plus, nous avons appris en commission que le projet de la Cité des Sports était enfin enterré. Quel budget et quels travaux sont prévus pour 2017 au niveau du sport. »

Monsieur CASSAGNE Guy :

« Pour 2017, une somme de 50 000€ sera consacrée en grande majorité pour les courts de tennis. Une somme de 5 000€ sera consacrée à la rénovation du toit du centre nautique. »

Madame OLHASQUE Annabel :

« Concernant le parcours de santé ? »

Monsieur CASSAGNE Guy :

« L'an dernier, des éclaircies ont été effectuées, ce n'était pas le moment opportun pour réaliser des travaux. Cette année, du sable est en train d'être amené, je pense qu'il faut que cela se stabilise. »

Madame OLHASQUE Annabel :

« Un budget était alloué à cela. Nous aurions pu en profiter pour rénover d'autres équipements sportifs en attendant 2017. 151 000€ HT étaient alloués au parcours sportif, la commune aurait dû avoir une subvention de 66 000€ et la mairie devait financer 90 000€ pour le sport en 2016. »

Monsieur CASSAGNE Guy :

« Vous verrez dans les années qui suivent, nous aurons beaucoup de réalisations au niveau du sport. »

Madame LEROUX Claire :

« Je vous précise qu'un Skate Park a été réalisé. »

Madame OLHASQUE Annabel :

« La réalisation du Skate Park ne rentre pas dans le même budget. »

Monsieur CASSAGNE Guy :

« Je vous rassure le sport n'est pas oublié à Mimizan. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Dans les 250 000€ de frais d'étude, il est intégré une étude de 50 000€ pour la rénovation du dojo. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Concernant le budget annexe du camping, compte tenu du remboursement du capital, nous n'avons pas la section d'investissement dans les documents fournis.

Concernant le Parnasse, dans le compte administratif 2016, nous avons constaté un déficit prévisionnel de 15 000€ sur le cinéma. Dans vos prévisions pour 2017, ce déficit s'élève à 21 000€, je pense que vous êtes en phase de réflexion.

Nous avons clôturé le budget annexe du lotissement de la Route Noire, je pense que nous avons récupéré l'excédent dans le budget principal. Même si nous avons mis beaucoup de temps pour vendre les terrains, il s'agit d'une opération tout à fait correcte. L'accession à la propriété en direction de résidents principaux n'a pas un coût mais constitue bien une recette financière pour le budget de la commune.

Nous pouvons constater que les études de la Cité du Sport auront coûté 262 790,03€. »

Monsieur le Maire :

« Nous continuons notre politique dynamique d'investissement qui s'élève à 3 millions d'euros pour réaménager la ville malgré un rétrécissement de nos marges de fonctionnement dû à une ponction sur nos ressources de la DGF et le FPIC.

En 2010, nous touchions une DGF de 1 838 000€ et en 2017, nous aurons 875 000€, il s'agit d'une perte de recettes de 963 000€.

La commune de Mimizan est considérée comme une collectivité riche, nous avons donc une contribution supplémentaire de 393 000€ ce qui veut dire sur 2017 que nous avons un manque à gagner de 1 356 000€.

Nous n'augmentons pas les impôts, nous réalisons des investissements grâce à une politique de cessions foncières. Cela est conforme au programme pour lequel les mimizannais nous ont fait confiance. »

7- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur VIDEAU Gaëtan

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

« Les trois taux à voter n'ont pas augmenté depuis 2002 : 15,28% pour la taxe d'habitation, 17,52% pour le foncier bâti et 54,15% pour le foncier non bâti.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces taux d'imposition pour 2017. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur FORTINON Xavier :

« Cela est totalement conforme à ce qu'a expliqué Monsieur le Maire précédemment, nous ne contestons pas la proposition.

L'évolution de nos bases fiscales est inquiétante. Les baisses des dotations de l'Etat sont le résultat des décisions qui nous sont imposées et que nous ne maîtrisons pas. Il est difficile de demander des baisses de déficit public et que personne n'y contribue.

L'évolution de nos bases fiscales est de notre fait. Nous voyons que la dynamique qui existait par le passé est en train de s'essouffler. Je pense qu'il s'agit uniquement d'un problème technique et non d'un problème réel car les constructions sont la base de la croissance. J'espère que cela pourra être pris en compte rapidement.

Je pense que nous avons une chose inexplicée au niveau de l'évolution de la taxe d'habitation et de foncier bâti.

Suite à une décision en 2012 de Nicolas Sarkozy qui avait fait sortir de l'exonération beaucoup de personnes qui ne payaient pas la taxe d'habitation qui se sont vues de nouveau contributeurs.

En 2015, le gouvernement a remboursé toutes ces personnes qui avaient payé, cela est venu en diminution des produits fiscaux l'année suivante.

Les permis de construire étaient transmis au service des impôts afin que la base soit actualisée de façon permanente, j'ose espérer que ce travail effectué à l'époque par le service urbanisme soit encore effectué afin d'éviter le décalage sur nos bases.

Si nous faisons une évaluation, nous verrions que cela impacte de façon importante nos ressources. »

Monsieur BOURDENX Arnaud :

« Nous avons demandé quelques études au service de l'Etat concerné, nous attendons une analyse. Ce levier est nécessaire en terme de recettes à la fois pour la commune et la Communauté de Communes. »

Monsieur VIDEAU Gaëtan :

« La commission locale des impôts directs fait son travail, nous avons constaté les mises à jour régulières cette année encore. Il me semble que nous sommes à jour mais effectivement il faut revoir les bases. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Si nous prenons la résidence de tourisme qui a été construite à l'entrée de Mimizan Plage, la commission des impôts directs de la Communauté de Communes, car il s'agit d'une structure à caractère commercial, va regarder son imposition prochainement alors qu'elle est en service depuis plusieurs mois. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

8- VOTE DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS DES MATÉRIELS ACQUIS EN 2016

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

« Au vu de l'état qui a été communiqué, il demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les différentes durées d'amortissements pour les biens acquis en 2016 pour une valeur globale de 1 040 876, 71€ pour la ville et 5 815, 61€ pour la forêt. »

Monsieur le Maire ouvre le débat

Aucune question, ni observation n'est faite.

9- OPÉRATIONS DE CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE CAMPINGS

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

« Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public relative à l'aménagement et à l'exploitation des Campings du Lac et de la Plage à Mimizan avec la SARL PL MIMIZAN.

Cette convention a été signée le 11 octobre 2016 et a pris effet le 1^{er} novembre 2016 (date de sa notification)

Le comptable assignataire de la collectivité procédera à la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Campings dans le budget principal et effectuera les écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à cette réintégration.

Concernant les emprunts, l'article 27 de la convention stipule, qu'en cas de non reprise des prêts par le délégataire, celui-ci s'engage à verser à la collectivité le montant des échéances après émission d'un titre de recette. Ce qui est le cas actuellement, la Ville étant en discussion avec les organismes bancaires. La Commune doit donc procéder à des écritures pour constater cette créance : celles-ci seront prévues dans le budget primitif (au 2764 en dépenses et au 1641 en Recettes).

Il sera ensuite décidé de clôturer le budget annexe Campings et de transférer les résultats de clôture au budget principal, (une fois le compte administratif et le compte de gestion 2017 votés), ceci dans le courant de l'année. Une nouvelle délibération sera alors prise. »

Monsieur le Maire ouvre le débat

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur

10- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Rapporteur : Monsieur CASSAGNE Guy

Questions et/ou observations : Madame LARROCA Sandrine

Vote : 26 POUR, 1 ABSTENTION (M.Pomarez) et 1 NON PARTICIPATION (M.Badet)

Monsieur CASSAGNE expose :

« Subventions aux associations »

Le budget des subventions aux associations pour l'année 2017 qu'il est proposé de voter lors du conseil municipal est de 141 500€.

Les demandes de subventions ont été étudiées selon les mêmes critères que précédemment, avec un accent plus particulier sur l'étude des dossiers des associations qui ont accompagné les projets municipaux en 2016 :

- Nombre d'adhérents (proportion jeune et seniors selon l'activité)
- Dynamisme – projets, impact sur la commune, notamment par l'accompagnement de projets municipaux
- Bilan financier et gestion
- Mise à disposition ou non de locaux et d'aides indirectes
- Nouveaux projets.

En ce qui concerne les dossiers de demandes de subventions, toutes les attributions de subventions ne seront pas votées lors de ce conseil municipal. Certains dossiers doivent être étudiés ultérieurement, en effet la commission doit recevoir certaines associations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2017.

Subventions classes de découvertes et classes de neige

Cette année, il vous est proposé de voter une enveloppe qui sera consacrée aux projets de classes de découverte et de neige pour les écoles élémentaires de Mimizan.

Je vous rappelle qu'auparavant nous versions une subvention à l'Asem qui gérait l'organisation de ces séjours. Depuis l'année dernière l'Asem ne peut plus assurer cette gestion, qui a été reprise par les coopératives scolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une enveloppe qui sera consacrée uniquement à ces séjours. Le montant est de 5 100€.

Coopérative scolaire école du Bourg Primaire

En Janvier 2017, deux classes de l'école élémentaire Bourg, sont parties en classe de neige.

Nous avons reçu la facture globale du séjour : 14 170€

Comme convenu, nous finançons 50% du séjour, soit un montant de 7 085€

Un acompte de la valeur de 40% du devis a été voté et versé en fin d'année 2016 : soit un montant de 6 188€.

Il reste 897€ à verser à la Coopérative.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention de 897€. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame LARROCA Sandrine :

« Comme tous les ans au mois de mars, nous votons le montant des subventions aux associations. Cette année, nous trouvons intéressant le choix de rencontrer certaines associations afin qu'elles expliquent leur projet et qu'elles étayent leur demande. Cependant nous trouvons bien dommage que ces rencontres soient organisées après le Conseil Municipal d'aujourd'hui car cela laisse les associations dans l'attente.

Même si l'enveloppe globale varie peu, la plus grande partie aurait été octroyée et ne permettra pas une équité complète alors que ces associations ont rendu leur dossier en temps et en heure.

Je sais qu'il reste un volant non affecté qui permettra, si le choix en est fait, d'en attribuer une somme à chacune. Nous pensons que les associations devraient avoir une réponse dans les mêmes délais que les autres sauf situation particulière et subvention exceptionnelle. »

Monsieur CASSAGNE Guy :

« Une de ces associations est importante, son Président était en vacances jusqu'au 20 mars, il était donc difficile de le rencontrer plus tôt. »

Madame LARROCA Sandrine :

« Si l'an prochain ces rencontres peuvent avoir lieu un peu avant afin d'éviter que certains dossiers restent en attente, ce sera bien. »

Monsieur CASSAGNE Guy :

« Nous avons tous des activités professionnelles donc il est parfois difficile de tout concilier. Je pense que c'est la première fois que les demandes de subventions sont étudiées si tard. »

Madame LARROCA Sandrine :

« Ce n'est pas la première fois que les subventions sont étudiées peu de temps avant le conseil mais c'est la première fois que les associations sont rencontrées. »

Le Conseil Municipal accepte par 26 voix POUR, 1 ABSTENTION (M.Pomarez) et 1 NON PARTICIPATION (M.Badet) la proposition du rapporteur.

11- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – ESPACE NUMÉRIQUE

Rapporteur : Madame LAMARQUE Patricia

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Madame LAMARQUE expose :

« Monsieur le Préfet des Landes par courrier en date du 17 mars 2017 nous a communiqué un dossier « d'appel à projet complémentaire pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux relatif aux espaces numériques ». Le dossier est à déposer avant le 28 avril 2017.

En effet, les modalités de recueil et de traitement des cartes nationales d'identité sont modifiées depuis le 15 mars 2017.

La réforme des modalités de délivrance des titres au bénéfice des démarches en ligne nécessite de repenser la stratégie d'ensemble de la relation à l'utilisateur pour lui offrir un service en ligne plus simple et plus efficace, accessible par tous les publics sur l'ensemble du territoire.

Une partie des administrés rencontre en effet aujourd'hui des difficultés pour accéder et retirer les avantages de l'offre numérique qui est déjà et sera mise de manière croissante à leur disposition.

L'accompagnement de l'utilisateur dans la réforme passe par le déploiement d'un ensemble de points et d'espaces numériques de proximité au travers d'un schéma départemental en cours d'élaboration avec le Conseil Départemental.

C'est ainsi que la Préfecture et la sous Préfecture des Landes viennent d'être dotées d'un espace numérique afin de permettre, dans un premier temps, la pré demande en ligne des Cartes Nationales d'Identité qui facilite la prise en charge ultérieure de l'utilisateur par les communes équipées d'un dispositif de recueil de données biométriques.

Le ministre de l'Intérieur a également décidé de proposer un maillage plus fin du territoire par le biais d'espaces numériques implantés dans les communes qui souhaitent proposer ce service à leurs administrés.

Ainsi les mairies volontaires pourront proposer via un équipement relié à internet, la pré demande en ligne de CNI et de passeports, préfigurant ainsi le service qu'elles pourront offrir ultérieurement d'accès aux téléprocédures relatives aux permis de conduire et certificats d'immatriculation.

Les équipements mobiliers et informatique nécessaires à la mise en place de cet espace numérique sont éligibles à l'aide de l'Etat. Exceptionnellement le taux de la DETR sera porté à 80% du coût total de l'investissement dans la limite de 2 000 euros par dossier.

La Mairie de Mimizan est dotée d'un dispositif de recueil des données biométriques et souhaite accompagner les administrés dans la pré demande en ligne afin de faciliter en amont le travail de prise en charge et de traitement de la demande.

Le coût prévisionnel des équipements pour créer cet « espace numérique » est le suivant :

- Equipement mobilier (bureau/fauteuil/chaises/cloison de confidentialité) :
1 121,76 euros HT
 - Equipement informatique (ordinateur et imprimante) : 1 384 euros HT
- TOTAL : 2 505,76 euros HT

Le plan de financement s'établirait comme suit :

- DETR : 2 004,60 euros (taux de subvention de 80% et aide plafonnée à 2 000 euros)
- Reste à charge pour la commune : 505,76 euros

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'ADOPTER le programme de création d'un espace numérique tel que décrit ci-dessus ;
- de PRÉCISER que le coût de l'opération est estimé à 2 505,76 euros HT ;
- de SOLLICITER une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux de 80% ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de DETR, à mener toutes actions nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tous documents afférents à cette opération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

12- CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS 2017

Rapporteur : Madame DEZEMERY Isabelle

Questions et/ou observations : Monsieur BADET Gilbert, Monsieur CASSAGNE Guy, Monsieur FORTINON Xavier

Vote : UNANIMITÉ

Madame DEZEMERY Isabelle expose :

« Comme chaque année, pour la saison 2017 vous trouverez ci-dessous les propositions de créations de postes pour :

- L'ouverture des A.L.S.H. du bourg et de la plage.
- Les renforts des services intendance, jeunesse, voirie et fêtes et cérémonies.
- Le renforcement du service de la police municipale
- La surveillance des baignades sur les plages.

Le nombre de postes créés est identique à celui de 2016 : 76 saisonniers.

Le budget prévisionnel du coût salarial des saisonniers (rémunérations brutes + charges patronales) est estimé à 438 410 € (réalisé 2016 : 404 160€).

L'augmentation de 34 250€ s'explique par l'augmentation du point d'indice de 0,6%, l'application du PPCR et l'augmentation de certaines charges patronales.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois saisonniers pour 2017. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur BADET Gilbert :

« Pourrions-nous avoir davantage d'explications concernant à l'augmentation de 34 250€. »

Madame DEZEMERY Isabelle :

« Cela a été calculé par les services et je pense que nous pouvons leur faire confiance. Il s'agit de la somme de toutes ces augmentations.

Nous avons le même nombre de saisonniers que l'an dernier mais il faut savoir que dans la grille des salaires, les MNS sont considérés comme des cadres B, ils ont donc des indices plus importants que les autres saisonniers. »

Monsieur BADET Gilbert :

« Avons-nous le même nombre de MNS cette année ? »

Monsieur CASSAGNE Guy :

« Cette année, nous avons 37 MNS. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Compte tenu de l'Euro 2016, l'an dernier nous avons fait le choix de ne pas faire appel aux CRS et d'avoir des MNS donc de fait, cela constitue une augmentation.

Nous ne remettons pas en cause le nombre de saisonniers mais nous avons un doute sur le coût.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

13- RÉTROCESSION DES ESPACES PUBLICS DES LOTISSEMENTS « CHARLON » et « L'AIRIAL » - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur BANQUET Max

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BANQUET expose :

« L'association syndicale des colotis des lotissements « Charlon » et « L'Airial » a demandé la rétrocession des voies, espaces communs et réseaux des lotissements par lettre en date du 17/10/2016.

Au regard des différents plans de récolement des VRD et du certificat d'achèvement des travaux établi en date du 16/02/2011, considérant le parfait achèvement de ces aménagements, il vous est demandé de délibérer en vue de leur incorporation dans le domaine public communal. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

14- PARCELLE AO 102 « DUNES DU BOURG » - RETRAIT DÉLIBÉRATION DU 24 NOVEMBRE 2016

Rapporteur : Monsieur PONS Guy

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur PONS expose :

« Le 24 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de vendre à Monsieur et Madame GRIMON Florent, un terrain à bâtir d'environ 803 m² dont 698 m² constructibles issu de la parcelle communale cadastrée AO 102 au lieu dit

« Les Dunes du Bourg » au prix de 55€/ le m² pour la partie constructible et 2.50€/ m² pour la partie non constructible.

Monsieur et Madame GRIMON Florent ont fait part de leur renonciation à l'acquisition de ce terrain.

Il est proposé au Conseil Municipal de retirer la délibération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

15- VENTE DE PARCELLE SECTION AN 252 – LIEU DIT « CARQUEBIN » - MONSIEUR ET MADAME BRUNEL

Rapporteur : Monsieur PONS Guy

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur PONS expose :

« Monsieur et Madame BRUNEL Giselin ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain d'environ 123 m² issu de la parcelle cadastrée AN 252 située lieu dit Carquebin à Mimizan, en vue de le rattacher à leur propriété.

Considérant l'intérêt à vendre des terrains communaux non exploités afin d'accroître la marge de manœuvre financière de notre collectivité dans l'élaboration budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECIDER la vente au profit de Monsieur et Madame BRUNEL Giselin domiciliés, 12 Allée de Carquebin à Mimizan, la bande de terrain d'environ 123 m² issue de la parcelle communale cadastrée AN 252, au prix de 60 €/m²

- de DIRE que l'acte de cession précisera qu'aucune spéculation sur terrain nu ne sera autorisée dans les 5 ans suivant la signature de l'acte. En cas de force majeure, l'autorisation préalable du Conseil Municipal sera demandée avant toute cession,

- de DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, branchements aux divers réseaux...),

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

16- VENTE DE PARCELLE SECTION AN 252 – LIEU DIT « CARQUEBIN » - MONSIEUR ET MADAME DUPORT

Rapporteur : Monsieur PONS Guy

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur PONS expose :

« Monsieur et Madame DUPORT Bertrand ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain d'environ 129 m² issu de la parcelle cadastrée AN 252 située lieu dit Carquebin à Mimizan, en vue de le rattacher à leur propriété.

Considérant l'intérêt à vendre des terrains communaux non exploités afin d'accroître la marge de manœuvre financière de notre collectivité dans l'élaboration budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECIDER la vente au profit de Monsieur et Madame DUPORT Bertrand domiciliés, 17Allée du Raz à Mimizan, la bande de terrain d'environ 129 m² issue de la parcelle communale cadastrée AN 252, au prix de 60 € /m²

- de DIRE que l'acte de cession précisera qu'aucune spéculation sur terrain nu ne sera autorisée dans les 5 ans suivant la signature de l'acte. En cas de force majeure, l'autorisation préalable du Conseil Municipal sera demandée avant toute cession,

- de DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, branchements aux divers réseaux...),

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

17- VENTE DE PARCELLE SECTION AN 252 – LIEU DIT « CARQUEBIN » - MONSIEUR FRIZON

Rapporteur : Monsieur PONS Guy

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur PONS expose :

« Monsieur FRIZON Patrice a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'un terrain d'environ 97 m² issu de la parcelle cadastrée AN 252 située lieu dit Carquebin à Mimizan, en vue de le rattacher à sa propriété.

Considérant l'intérêt à vendre des terrains communaux non exploités afin d'accroître la marge de manœuvre financière de notre collectivité dans l'élaboration budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECIDER la vente au profit de Monsieur FRIZON Patrice domicilié, 10 Allée du Raz à Mimizan, la bande de terrain d'environ 97 m² issue de la parcelle communale cadastrée AN 252, au prix de 60 € /m²

-de DIRE que l'acte de cession précisera qu'aucune spéculation sur terrain nu ne sera autorisée dans les 5 ans suivant la signature de l'acte. En cas de force majeure, l'autorisation préalable du Conseil Municipal sera demandée avant toute cession,

- de DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, branchements aux divers réseaux...),

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

18- VENTE DE PARCELLE SECTION AN 252 – LIEU DIT « CARQUEBIN » - MONSIEUR ET MADAME JARRAUD

Rapporteur : Monsieur PONS Guy

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur PONS expose :

« Monsieur et Madame JARRAUD Jean-François ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain d'environ 119 m² issu de la parcelle cadastrée AN 252 située lieu dit Carquebin à Mimizan, en vue de le rattacher à leur propriété.

Considérant l'intérêt à vendre des terrains communaux non exploités afin d'accroître la marge de manœuvre financière de notre collectivité dans l'élaboration budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECIDER la vente au profit de Monsieur et Madame JARRAUD Jean-François domiciliés, 5 Allée du Raz à Mimizan, la bande de terrain d'environ 119 m² issue de la parcelle communale cadastrée AN 252, au prix de 60 €/m²

- de DIRE que l'acte de cession précisera qu'aucune spéculation sur terrain nu ne sera autorisée dans les 5 ans suivant la signature de l'acte. En cas de force majeure, l'autorisation préalable du Conseil Municipal sera demandée avant toute cession,

- de DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, branchements aux divers réseaux...),

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

19- VENTE DE PARCELLE SECTION AN 252 – LIEU DIT « CARQUEBIN » - MONSIEUR ET MADAME MONTOSA

Rapporteur : Monsieur PONS Guy

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur PONS expose :

« Monsieur et Madame MONTOSA Antoine ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain d'environ 50 m² issu de la parcelle cadastrée AN 252 située lieu dit Carquebin à Mimizan, en vue de le rattacher à leur propriété.

Considérant l'intérêt à vendre des terrains communaux non exploités afin d'accroître la marge de manœuvre financière de notre collectivité dans l'élaboration budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECIDER la vente au profit de Monsieur et Madame MONTOSA Antoine domiciliés, 11 Allée du Raz à Mimizan, la bande de terrain d'environ 50m² issue de la parcelle communale cadastrée AN 252, au prix de 60 €/m²

- de DIRE que l'acte de cession précisera qu'aucune spéculation sur terrain nu ne sera autorisée dans les 5 ans suivant la signature de l'acte. En cas de force majeure, l'autorisation préalable du Conseil Municipal sera demandée avant toute cession,

- de DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, branchements aux divers réseaux...),

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

20- VENTE DE PARCELLE SECTION AN 252 – LIEU DIT « CARQUEBIN » - MONSIEUR ET MADAME SALVANT BONNET

Rapporteur : Monsieur PONS Guy

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur PONS expose :

« Monsieur et Madame SALVANT BONNET Henri ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain d'environ 138 m² issu de la parcelle cadastrée AN 252 située lieu dit Carquebin à Mimizan, en vue de le rattacher à leur propriété.

Considérant l'intérêt à vendre des terrains communaux non exploités afin d'accroître la marge de manœuvre financière de notre collectivité dans l'élaboration budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECIDER la vente au profit de Monsieur et Madame SALVANT BONNET Henri domiciliés, 10 Allée de Carquebin à Mimizan, la bande de terrain d'environ 138 m² issue de la parcelle communale cadastrée AN 252, au prix de 60 €/m²

- de DIRE que l'acte de cession précisera qu'aucune spéculation sur terrain nu ne sera autorisée dans les 5 ans suivant la signature de l'acte. En cas de force majeure, l'autorisation préalable du Conseil Municipal sera demandée avant toute cession,

- de DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, branchements aux divers réseaux...),

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

21- VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AN 77 – ALLÉE DE CARQUEBIN

Rapporteur : Monsieur PONS Guy

Questions et/ou observations : NÉANT

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur PONS expose :

« Monsieur et Madame BRANTHOMME ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain d'environ 88m² issu de la parcelle cadastrée AN 77, située Allée de Carquebin à Mimizan, en vue de le rattacher à leur propriété.

Considérant la délibération en date du 9 mars 2017 par laquelle le conseil municipal s'est prononcé pour le déclassement de cette parcelle.

Considérant qu'une canalisation d'eau potable sera à déplacer et que les frais seront à la charge de l'acquéreur

Considérant l'intérêt à vendre des terrains communaux non exploités afin d'accroître la marge de manœuvre financière de notre collectivité dans l'élaboration budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECIDER la vente au profit de Monsieur et Madame BRANTHOMME domiciliés, 2 Allée de Carquebin à Mimizan, la bande de terrain d'environ 88 m² issue de la parcelle communale cadastrée AN 77, au prix de 56.81 € /m²

- de DIRE que l'acte de cession précisera qu'aucune spéculation sur terrain nu ne sera autorisée dans les 5 ans suivant la signature de l'acte. En cas de force majeure, l'autorisation préalable du Conseil Municipal sera demandée avant toute cession,

- de DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, déplacement divers réseaux...),

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

22- PROJET D'AMÉNAGEMENT « LE PARC D'HIVER » - ENGAGEMENT DES ÉTUDES – OUVERTURE DE LA CONCERTATION DU PUBLIC – DÉFINITION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Rapporteur : Monsieur VIDEAU Gaëtan

Questions et/ou observations : Madame DELEST Marie-France, Monsieur le Maire

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur VIDEAU expose :

« **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle

- que la commune a engagé l'élaboration du PLU par délibération en date du 15 juillet 2010

- que dans le cadre de cette élaboration, le PADD a fait l'objet d'une délibération en date du 18 avril 2013

- que le secteur du Parc d'hiver était ouvert à l'urbanisation au titre du POS approuvé

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal, que la commercialisation de la ZAC des Hournails est quasiment achevée et que les terrains situés dans le périmètre d'études du secteur du Parc d'Hiver lui appartiennent.

Dans le cadre de sa volonté de développement de Mimizan Plage tel que rappelé ci dessus, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'engager une opération d'aménagement destinée essentiellement à l'habitat et aux équipements publics sur le secteur du Parc d'hiver afin de poursuivre notamment la mise en œuvre de sa politique locale d'habitat, et le développement des loisirs et du tourisme.

Compte tenu de la nature de l'opération, de sa durée prévisionnelle, des équipements publics à réaliser, des enjeux d'aménagement, de développement et de prise en compte de l'environnement, Monsieur le Maire propose de réaliser l'opération sous forme de Zone d'Aménagement Concerté afin de conserver la maîtrise de l'opération (respect des objectifs d'aménagement, qualité urbaine paysagère et environnementale, phasage,...).

Monsieur le Maire rappelle au conseil les principes de la procédure de ZAC et notamment l'obligation au titre des dispositions de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme d'ouvrir la concertation du public et d'en définir les modalités.

Monsieur le Maire rappelle que, en application des dispositions de l'article L 103-4, la concertation a pour objet de permettre au public, associations locales et autres personnes concernées, d'accéder aux informations relatives au projet et avis et de formuler des observations et propositions qui seront enregistrées et conservées et ce pendant une durée suffisante.

Monsieur le Maire propose d'approuver aujourd'hui les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement projetée du Parc d'Hiver ainsi que les modalités de la concertation conformément aux dispositions précitées.

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- Organisation d'une réunion publique dont le lieu sera précisé
- Réalisation d'une exposition présentant le projet
- Mise à disposition d'une notice explicative et d'un registre permettant au public de porter ses observations et propositions

Le public sera informé par voie d'affichage ou par voie de presse locale (journal local, bulletin municipal, etc) et sur le site internet Mimizan.fr ou tous autres moyens pertinents des dates de réunion, d'exposition, de mise à disposition de la notice et du registre.

Monsieur le Maire rappelle que le bilan de la concertation se fera par le Conseil Municipal.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les objectifs d'aménagement poursuivis par le projet du "Parc d'Hiver", d'engager la concertation du public et de définir les modalités de cette concertation.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2 et suivants, L-300-1

Et entendu le rapport de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés

Après en avoir délibéré

Décide:

Article 1: d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement du "Parc d'Hiver"

Article 2: de procéder à la concertation au sens des articles L 103-2 et L 300- 1 du code de l'Urbanisme

Article 3: d'ouvrir la procédure de concertation au vu des objectifs définis

Article 4: d'approuver les modalités de la concertation telles que décrites dans l'exposé ci dessus

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place et réalisation de la dite concertation.

Article 6: la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code de l'urbanisme »

Monsieur le Maire ouvre le débat

Madame DELEST Marie-France :

« Vous nous proposez donc de réaliser sous la forme de zone d'aménagement concertée l'urbanisation de la zone que vous appelez zone du « Parc d'Hiver ». Vous nous demandez d'approuver ce soir les objectifs d'aménagement proposé qui se résument en 4 à 5 lignes et qui ne sont que des généralités.

Nous aurions bien aimé pouvoir d'abord discuter clairement avec vous afin de pouvoir s'entendre effectivement sur un cahier des charges, sur la politique de l'habitat sur Mimizan, sur le développement de loisirs et de tourisme. Nous sommes tous concernés par le développement touristique car le tourisme est une compétence partagée entre la ville et la Communauté de Communes.

Vous nous rappelez la concertation nécessaire dans le cadre de la création d'une ZAC, j'espère que vous prendrez exemple sur la création de la ZAC des Hournails. Je vous rappelle que nous avons commencé par lancer un concours d'architecte pour retenir trois propositions et présenter les trois scénarii à la population avec une information papier, sur le site internet et une exposition à l'Office du tourisme. Un cabinet pluridisciplinaire a donc été choisi.

A l'époque, nous avons travaillé avec les conseillers municipaux de la majorité, de l'opposition, des représentants des commerçants, des associations environnementales et de défense du patrimoine dont Mimizan Authentique et des représentants de l'activité touristique.

Nous verrons si vous êtes capable de faire aussi bien et j'espère que vous aurez la délicatesse d'y associer au moins un membre de notre groupe. Même s'il s'agit d'un projet de la majorité, comme vous nous l'aviez si bien expliqué au cours du dernier conseil municipal, ces projets d'après vous ne pouvant être partagés et discutés avec nous.

Dans le cadre d'une ZAC et donc d'une concertation inscrite dans les textes, nous espérons que vous changerez d'avis et que la concertation s'étendra même jusqu'au groupe de l'opposition.

Même si à notre avis, une étape de la concertation est déjà manquante, nous voterons sur ce point pour montrer que contrairement à ce que vous avez écrit dans le bulletin municipal, nous sommes toujours prêts à coopérer avec vous. »

Monsieur le Maire :

« Aujourd'hui, nous déterminons des modalités de concertation. Pour l'instant, le projet n'existe pas, il s'agit d'un projet important et vous y serez associés, je m'y engage. Il s'agit d'un quartier important pour Mimizan et tout le monde doit pouvoir s'exprimer sur ce projet. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

23- PROPRIÉTÉ 18 RUE DE LA CHAPELLE – ACQUISITION - DÉLÉGATION A L'EPFL « LANDES FONCIER »

Rapporteur : Monsieur VIDEAU Gaëtan

Questions et/ou observations : Madame DELEST Marie-France, Monsieur le Maire

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur VIDEAU expose :

« PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2005 portant création de l'EPFL "LANDES FONCIER" et la qualité d'adhérent de la Communauté de Communes de Mimizan,

Vu le règlement intérieur de l'EPFL "LANDES FONCIER",

Considérant que le projet d'acquisition est en dessous du seuil de consultation obligatoire de France Domaine,

Vu la décision du Maire de la commune de Mimizan qui a exercé son droit de préemption urbain le 15 mars 2017 sur le bien cadastré section AA n°250 soit une contenance de 646 m² propriété de Monsieur DELEST Jean-Jacques, au prix de 171 000€,

Considérant que l'acquisition de ce bien est opportune pour la commune dans le cadre du projet d'aménagement des rues Plage Nord,

Vu le projet d'aménagement paysager de la rue Assolant Lefèvre et Lotti qui a pour conséquence de diminuer les emplacements de stationnement automobile sur cette voie,

Considérant que la préemption du terrain considéré a pour effet de compenser et d'augmenter le stationnement sur ce secteur,

Considérant que cette acquisition permet la conservation d'un arbre remarquable et l'aménagement d'un parc à vélos sur ses abords.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

DEMANDE le rachat par l'EPFL « LANDES FONCIER » de la parcelle sise au 18 rue de la Chapelle, cadastrée section AA n°250 d'une contenance de 646 m² moyennant le prix de 171 000 € appartenant avant préemption à Monsieur DELEST Jean-Jacques.

ARTICLE 2 :

FIXE en matière de :

a) Portage Foncier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de landes Foncier, la durée du portage foncier de l'opération est fixée à 5 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL "LANDES FONCIER".

Toutefois, une sortie anticipée du portage pourra intervenir à la demande de la collectivité et après accord du conseil d'administration de l'EPFL "LANDES FONCIER" selon les conditions déterminées dans le règlement intérieur. La sortie anticipée aura notamment pour effet de réduire d'autant la durée du portage financier.

b) Portage Financier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de l'EPFL "LANDES FONCIER" fixe la durée du portage financier de l'opération est fixée à 5 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL "LANDES FONCIER".

c) Usage du bien

Conformément au chapitre III du règlement intérieur, la collectivité s'engage :

- à ne pas faire usage des biens
 - à ne pas louer lesdits biens à titre gratuit ou onéreux
 - à n'entreprendre aucuns travaux
- sans y avoir été autorisé par convention préalable par l'EPFL "LANDES FONCIER"

ARTICLE 3 :

S'ENGAGE à reprendre auprès de l'EPFL "LANDES FONCIER" le bien immobilier ci- dessus visé suivant les modalités suivantes

Détermination du prix de revente

Le prix de revente (prix principal) du bien sera déterminé de la façon suivante :

$$\begin{aligned} & \textbf{Prix d'acquisition du bien} \\ & \quad + \\ & \textbf{Frais issus de l'acquisition} \\ & \textit{(frais d'actes, géomètre, notaire, indemnités....)} \end{aligned}$$

Précision faite qu'au prix principal s'ajouteront le cas échéant les sommes correspondant aux investissements lourds réalisés par l'EPFL "LANDES FONCIER" conformément au règlement intérieur.

Paie ment du prix de revente

Le paiement du prix de revente sera effectué de la façon suivante :

Option n°2 :

Paie ments progressifs :

(Le premier paie ment aura lieu l'année suivant la signature de l'acte)

5 ans : 15% les 4 premières années, le solde la 5^{ème} année

ARTICLE 4 :

Le Maire est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

ARTICLE 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de transmission au représentant de l'Etat dans le département. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame DELEST Marie-France :

« Nous sommes tout à fait d'accord avec cette proposition. En revanche, nous nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec la destination de cet espace central de Mimizan Plage. Vous nous proposez d'en faire un espace de stationnement.

Nous sommes surpris, vous qui rappelez sans cesse votre attachement à Mimizan et au « vieux Mimizan », que vous effacez d'un revers de la main ce lieu où tous autour de la table, vous avez dû y aller en famille même s'il était délabré ces dernières années.

Il s'agit d'un endroit créé par des mimizannais et qui mérite à notre sens d'être sauvé. Vous avez choisi de créer un Skate Park dont l'aménagement total coûtera plus de 500 000€, un casino à plus de 3 000 000€. Dans le cadre de l'aménagement touristique de la station, un mini golf est un équipement bien moins onéreux et utile sachant que nous sommes une station familiale par essence.

Un mini golf n'est pas un équipement du passé, nous ne sommes pas des nostalgiques, nous nous apercevons que ce type d'équipement a le vent en poupe.

En 2017, les enfants, les ados et leurs parents font du Skate mais les mêmes se retrouvent pour une partie de mini golf.

Nous aimerions pouvoir vous convaincre de restaurer ce lieu et nous pouvons y travailler ensemble si vous le souhaitez. »

Monsieur le Maire :

« Ce lieu était à vendre. Il était prévu en lieu et place du mini golf des immeubles. Nous avons préféré préempter afin d'en faire un lieu de stationnement cependant nous conservons un arbre remarquable.

Ce parking permettra de limiter le déficit de stationnement suite à votre projet de la rue Assolant Lefèvre et Lotti.

Le mini golf peut être construit ailleurs. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

24- PROLONGATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO DE MIMIZAN

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier

Vote : UNANIMITÉ

Monsieur BOURDENX expose :

« Rapport de présentation

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la prolongation de la délégation du service public du casino de Mimizan.

I. CONTEXTE ET PROCEDURE

II. MOTIFS ET FONDEMENTS DE LA PROLONGATION DE LA DSP

III. PROPOSITION

I. CONTEXTE ET PROCEDURE

1. Il existe actuellement un casino situé à Mimizan plage, géré dans le cadre d'un contrat d'affermage, qui prendra fin le 30 septembre 2017.

La société Casino de Mimizan (groupe COGIT) est titulaire de ce contrat d'affermage.

2. Par un bail emphytéotique administratif (« BEA ») conclu le 23 juin 2015 la Commune a confié à un emphytéote (CETIM SA) la conception, le financement, la construction et l'entretien - maintenance - gros entretien et renouvellement d'un ouvrage destiné à l'exploitation d'un nouveau casino.

Le permis de construire a été accordé le 28 août 2015 à l'emphytéote.

Actuellement, le bâtiment a déjà pu être, pour l'essentiel, réalisé par l'emphytéote.

3. Par délibération du 3 décembre 2012, le Conseil municipal de la Commune a adopté le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du nouveau casino.

A cette fin, deux procédures de consultation avaient été précédemment organisées par la Commune, mais n'ont pu aboutir au transfert de gestion :

- une première fois suite à l'annulation par le TA de Pau du contrat de délégation de service public attribué à la « SAS Casino de Mimizan » le 19 mars 2014 : Ce contrat avait fait l'objet d'un recours contentieux en contestation de sa validité devant le tribunal administratif de Pau. Par un jugement en date du 7 avril 2016, ce dernier a annulé le contrat, pour des motifs tirés de l'absence de signature des statuts par l'attributaire à la date de l'ouverture du pli contenant sa candidature, et de l'insuffisance d'information dans le contrat sur la détermination de la redevance due par le titulaire à la collectivité délégante.
 - une seconde fois, par l'annulation par le TA de Pau le 28 novembre 2016, de la procédure de mise en concurrence initiée par la publication d'un avis d'appel public à concurrence le 3 juillet 2016 : cette annulation de la procédure de mise en concurrence est la conséquence directe de l'annulation du BEA, le Tribunal considérant que la clause prévoyant qu'en cas d'annulation du BEA, le délégataire devait reprendre à sa charge l'ensemble des prestations incombant à l'emphytéote, créait de « sérieuses incertitudes quant à la définition de l'objet du contrat ».
4. Pour permettre l'exploitation du nouveau casino dont la ville de Mimizan va prochainement bénéficier, la commune est en train d'organiser une nouvelle procédure de consultation pour l'attribution d'un contrat de concession.

Cette nouvelle procédure prend en compte les observations effectuées par le Tribunal Administratif de Pau dans le cadre de ses décisions du 7 avril 2016 et du 28 novembre 2016, à savoir :

- La détermination d'un objet précis et certain de la concession avant le lancement de la procédure de mise en concurrence.
- La communication d'informations précises, dans le contrat, concernant la détermination de la redevance due par le titulaire à la commune de Mimizan.

Cette nouvelle procédure a été lancée par un avis de concession publié le 7 février dernier.

La date prévisionnelle de début de cette nouvelle DSP est le 1^{er} octobre 2017.

Par courrier en date du 13 février 2017 la société Casino de Mimizan attire l'attention de la commune de Mimizan sur l'expiration de la convention de délégation de service public dont la société est titulaire, exposant :

« Au regard des prochaines échéances et notamment de l'obligation de solliciter une demande d'autorisation de jeux le 30 mai prochain au plus tard, nous vous invitons (par un courrier du 16 janvier 2017) à envisager un avenant à cette convention, le temps de relancer et mener à terme une procédure de passation pour la DSP.

(...)

Dans le même temps la commune de Mimizan vient de relancer une nouvelle procédure, par un avis de concession publié le 7 février dernier, qui confirme en tous points nos craintes quant à une rupture dans la continuité du service public.

En effet, la procédure restreinte vient d'être lancée ; la date butoir pour le dépôt des candidatures a été fixée au 15 mars prochain. Il est en conséquence impossible au regard des délais de réception des offres (au minimum 22 jours) et de négociation (deux mois minimum à compter de la saisine de la commission DSP) que la signature du contrat intervienne avant le 30 mai 2017.

Or, c'est la date limite pour déposer la demande d'autorisation de jeux car celle que possède la société exploitante expire le 30 septembre 2017.

Par ailleurs, le nouveau bâtiment censé accueillir le casino ne sera pas aménagé au 1er octobre prochain ne serait-ce que parce que le délégataire doit réaliser des travaux d'aménagement et que son contrat entre en vigueur le 1er octobre 2017.

Vous comprenez en conséquence, notre inquiétude et celle de nos 21 salariés.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer les mesures que vous entendez prendre pour assurer la continuité du service public et préserver les emplois ».

Dès lors, afin de répondre à la demande de la société Casino de Mimizan, et éviter toute rupture dans la continuité du service public entre la fin de la DSP actuelle et le commencement de la DSP du nouveau casino de Mimizan, il convient de prolonger l'actuelle DSP pour une durée de 8 mois.

5- Vu l'avis de la commission de Délégation de Service Public.

II. MOTIFS ET FONDEMENTS DE LA PROLONGATION DE LA DSP DU CASINO

1. Cadre juridique

L'article 7 de l'actuel contrat de DSP du casino de Mimizan prévoit :

« Le contrat pourra être prolongé dans le respect des textes en vigueur, en particulier de l'article L 1411-2 du code général des collectivités territoriales ou de toute autres dispositions s'y substituant ».

L'article 55 du contrat prévoit pour sa part :

« Le présent contrat ne pourra être modifié que par avenant écrit ».

Ainsi, il apparaît que le contrat de DSP du casino de Mimizan fait explicitement référence à, l'article L1411-2 du Code général des collectivités territoriales, pour ce qui concerne sa prolongation.

Ainsi, c'est l'article L1411-2 du Code général des collectivités territoriales qui a vocation à s'appliquer pour cette prolongation.

Cet article prévoit qu'une DSP peut être prolongée :

- Pour un motif d'intérêt général, d'une durée inférieure à un an ;
- ou lorsque le délégataire était contraint de réaliser des investissements matériels non prévus au contrat initial, modifiant l'économie générale de la DSP, et ne pouvant être amortis durant la durée initiale du contrat sans augmentation manifestement excessive du prix.

Dans cette dernière hypothèse, la prolongation au-delà d'un an n'était possible que si les équipements nouveaux étaient demandés par le délégant et que ces derniers étaient indispensables au bon fonctionnement du service (*Conseil d'État, 29 Décembre 2004, Sté SOCCRAM ; n°239681*)

La section des travaux publics du Conseil d'Etat précisait qu'il devait d'agir d'investissement de nature à modifier l'économie générale de la délégation (*Conseil d'État, avis n°371234 du 9 Avril 2015*).

En l'espèce, compte tenu du fait qu'il n'y aura pas d'investissements à réaliser, ce sera la première hypothèse qui aura vocation à s'appliquer : une prolongation pour motif d'intérêt général, d'une durée inférieure à un an.

2. Justification du motif d'intérêt général justifiant la prolongation de la DSP

Un Arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille n°07MA02807 du 9 avril 2009 « Commune d'Orange » est venu exposer qu'une délégation de service public peut être prolongée par une convention temporaire d'une durée maximale d'un an pour un motif d'intérêt général comme la continuité du service public.

De même, un arrêt du Conseil d'Etat n°255987 du 8 juin 2005 « Commune de Ramatuelle » est venu exposer que **la continuité du service public est un motif d'intérêt général qui justifie, à lui seul, la prolongation d'une délégation de service public** sans mise en concurrence, en application de l'article L.1411-2 du code général des collectivités territoriales.

En l'espèce, il s'agit bien, pour la commune de Mimizan, de permettre la continuité du service public des jeux sur sa commune, et de ne pas perdre le bénéfice de l'autorisation des jeux.

C'est d'ailleurs, le point que met en avant la société Casino de Mimizan dans son courrier en date du 13 février par lequel elle expose :

« La commune de Mimizan vient de relancer une nouvelle procédure, par un avis de concession publié le 7 février dernier, qui confirme en tous points nos craintes quant à une rupture dans la continuité du service public ».

Enfin, un Arrêt de la cour administrative d'appel de Douai n°05DA00233 du 16 novembre 2006 « Syndicat mixte d'exploitation des transports en commun de la communauté urbaine de Lille » est venu préciser que l'administration ne peut pas décider de prolonger unilatéralement une délégation de service public et que toute prolongation doit être soumise à la passation d'un avenant à la convention.

Cet arrêt vient confirmer l'application de l'article 55 du contrat de DSP du casino de Mimizan qui prévoit bien que le « *contrat ne pourra être modifié que par avenant écrit. La conclusion d'un tel avenant pourra, dans les cas prévus par l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales, être soumise pour avis à la commission de délégation de service public.* »

III PROPOSITION

Il ressort de ce qui précède que :

- L'actuelle DSP du casino de Mimizan, doit prendre fin le 30 septembre 2017.
- La société Casino de Mimizan a l'obligation de solliciter une demande d'autorisation de jeux pour le 30 mai prochain.
- La société Casino de Mimizan a pris en compte la nécessité d'envisager un avenant à l'actuelle convention de DSP, le temps de relancer et mener à terme une procédure de passation pour la DSP du nouveau casino de Mimizan.

Dès lors.

Considérant que l'article 7 du contrat de DSP contrat prévoit que « *le contrat pourra être prolongé dans le respect des textes en vigueur, en particulier de l'article L 1411-2 du code général des collectivités territoriales ou de toute autres dispositions s'y substituant* ».

Considérant que cet article prévoit qu'une DSP peut être prolongée :

- Pour un motif d'intérêt général, d'une durée inférieure à un an ;
- ou lorsque le délégataire était contraint de réaliser des investissements matériels non prévus au contrat initial, modifiant l'économie générale de la DSP, et ne pouvant être amortis durant la durée initiale du contrat sans augmentation manifestement excessive du prix

Considérant que l'arrêt du Conseil d'Etat n°255987 du 8 juin 2005 « Commune de Ramatuelle » est venu exposer que la continuité du service public est un motif d'intérêt général qui justifie, à lui seul, la prolongation d'une délégation de service public sans mise en concurrence, en application de l'article L.1411-2 du code général des collectivités territoriales.

Considérant, en l'espèce, la nécessité d'éviter toute rupture dans la continuité du service public concernant la gestion du casino de Mimizan.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser de prolonger, par avenant, l'actuelle DSP du casino de Mimizan d'une durée de 8 mois permettant d'assurer la continuité du service public jusqu'à l'entrée en vigueur de la DSP du nouveau casino de Mimizan. »

Monsieur FORTINON Xavier :

« Nous n'avons pas l'intention d'alourdir le débat. Ce sujet revient de façon importante dans cette enceinte.

Aujourd'hui, nous arrivons à un moment que nous avons évoqué depuis plusieurs mois où nous sommes contraints de prolonger l'activité dans son lieu actuel afin de poursuivre la mission de service public qui est la nôtre.

Nous sommes favorables à la proposition de prolongation car nous souhaitons que l'activité du casino se poursuive. Cette activité est éminemment attachée à notre station touristique.

Si cette prolongation n'était pas acceptée et que nous avons une rupture de continuité de service public, nous aurions dû mal à retrouver une autorisation de jeux par le Ministère de l'intérieur.

Nous voterons cette délibération et je pense que nous serons amenés de nouveau à aborder ce sujet lorsqu'il sera question d'intégrer le bâtiment, lorsqu'il faudra évoquer les conditions du futur délégataire car nous n'avons qu'un seul candidat. »

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.

La séance est levée à 20h30